



FONDATION
Abbé Pierre

ÉCLAIRAGE RÉGIONAL BRETAGNE

L'état du mal-logement

en France 2017

RAPPORT ANNUEL #22



Introduction

2017 est une année de transition à plusieurs titres. C'est une année d'élection présidentielle et de bilan du quinquennat. Outre les débats sur la politique en faveur du logement menée par le gouvernement, on peut s'interroger sur les politiques de lutte contre le mal-logement mises en œuvre dans notre région par l'État, les collectivités locales, les associations.

Depuis 2012, notre région a vu croître le mal-logement, de nombreux indicateurs en font la démonstration sur tous les territoires. Les diagnostics à 360° dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale sont venus donner une nouvelle radiographie bretonne de la précarité, des publics en souffrance, et annonce les orientations à prendre pour l'avenir en termes de politiques publiques, notamment départementales.

À travers les soutiens qu'elle apporte concernant l'habitat dégradé, l'accès aux droits, l'émergence de structures travaillant en faveur des publics à la rue, le logement des jeunes, la Fondation Abbé Pierre en Bretagne constate que le panorama du mal-logement a évolué entre 2012 et 2016.

Le plan d'action mis en œuvre avec les institutions, associations et habitants a été riche d'enseignement, de projets, de collaborations mais aussi de questionnements.

Le passage en revue des actions et thématiques soutenues pendant cette période confirme les fondements des réponses apportées par la Fondation Abbé Pierre qui se veulent être « au plus proche des habitants » : les mal-logés doivent être entendus.

Aujourd'hui, la posture qui est la nôtre est de montrer ce qui marche, de convaincre par l'expérimentation, de donner envie de faire ensemble en innovant, d'amener les politiques et les financeurs à se mobiliser davantage pour faire barrage aux fléaux sociaux grandissants. Les réponses « logement » les plus qualitatives sont à privilégier.

2017 sera une année de débat, que nous souhaitons riche concernant la lutte contre le mal-logement et la précarité.

Tous ensemble, on attend quoi ! ... pour faire du logement une priorité.

STÉPHANE MARTIN
Directeur régional Fondation Abbé Pierre

SOMMAIRE

1 - Habitat indigne et la précarité énergétique	7
A) Le programme SOS Taudis travaux	7
1 Qui sont les personnes aidées par la Fondation Abbé Pierre ?	7
2 Une expérimentation dans les copropriétés	10
3 Vers un accompagnement global des ménages	11
4 L'inscription du programme SOS Taudis dans un cadre partenarial	12
5 La mobilisation d'un réseau pour le traitement de l'habitat indigne	13
6 La mobilisation d'outils financiers pour sortir de l'habitat indigne	15
7 La recherche de solutions expérimentales et innovantes	16
B) L'agence Bretagne de la Fondation Abbé Pierre repère et lutte contre la précarité énergétique	19
1 Chiffres à retenir	19
2 Trois pistes d'actions	20
3 Témoignages de professionnels et de bénéficiaires	21
2 - L'accès aux droits liés à l'habitat	23
2-1 Le programme SOS Taudis « Accès aux droits » en soutien aux locataires en habitat non décent ou indigne	24
2-2 Un accès aux droits liés à l'habitat pour ceux qui en sont le plus éloignés	28
3 - Appels de détresse	30
3-1 Le regard des bénévoles : Françoise et Claudine	31
3-2 L'analyse de Marylène, assistante de l'agence Bretagne	33
3-3 Deux témoignages de bénéficiaires	35
4 - Le logement des jeunes en difficulté	36
4-1 Favoriser l'émergence d'un parc locatif pour des jeunes sans ou à très faibles ressources	36
4-2 Soutenir des actions innovantes pour favoriser les colocations étudiantes	37
5 - Les soutiens de la Fondation Abbé Pierre destinés aux publics à la rue sans réponse	40
5-1 Un exemple de réponse intercommunale à Rennes	40
5-2 Le retour d'expérience de professionnels de l'accompagnement	41
6 - Le déploiement des programmes nationaux de la Fondation Abbé Pierre en Bretagne	42
6-1 La Fondation Abbé Pierre soutient le logement adapté : les pensions de famille	42
6-2 La Fondation Abbé Pierre renforce les accueils de jours	44
6-3 La production de logements très sociaux via le programme « Toits d'abord »	47
6-4 La promotion des habitants	49
Conclusion	51
Annexes	52

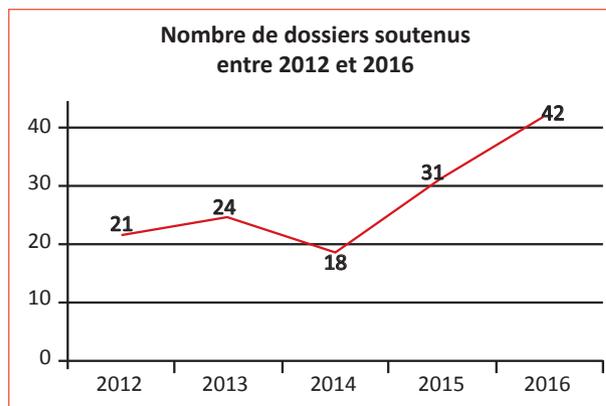
1 - L'habitat indigne et la précarité énergétique

A) Le programme SOS Taudis travaux

Le programme « **SOS Taudis Travaux** » de la Fondation Abbé Pierre, élaboré pour la période 2013-2016, apporte une aide financière aux travaux pour des propriétaires occupants défavorisés en situation de mal-logement. Les subventions accordées permettent de boucler un programme de travaux de sortie d'habitat indigne, déjà financé par les dispositifs de droit commun (ANAH, Habiter mieux, collectivités locales...).

Le bilan ci-après permet de présenter les chiffres clés du programme SOS Taudis décliné sur le territoire breton.

- Entre 2012 et 2016, 289 personnes ont été soutenues
- Montant total des subventions : 572 000 €
- Subvention moyenne : 4 200 €



1 QUI SONT LES PERSONNES AIDÉES PAR LA FONDATION ABBÉ PIERRE ?

68% des personnes soutenues vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le profil des propriétaires occupant un logement indigne et soutenus par la Fondation Abbé Pierre est pluriel. **Les personnes seules, souvent isolées en milieu rural constituent la majorité des personnes accompagnées par la Fondation**, s'ensuit les familles monoparentales (23%) et les couples avec enfants (16%). Au-delà de la composition familiale, ces propriétaires occupant un logement indigne partagent une caractéristique commune : de très faibles revenus qui les empêchent de faire face à une réhabilitation de leurs logements

en l'absence d'accompagnement extérieur. En effet, le revenu moyen des ménages rapporté à leur consommation (RUC)¹ s'élève difficilement à 878 € en moyenne.

Ils sont peu à peu identifiés comme un public cible devant faire l'objet d'actions de prévention ou d'accompagnement spécifique, impliquant notamment la réalisation de diagnostics de leur logement pour évaluer le montant des travaux et la mobilisation des aides nécessaires.

51% des ménages accompagnés par la Fondation sont des personnes seules.

¹ Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne.

LES PERSONNES SEULES, ISOLÉES EN MILIEU RURAL



Monsieur V. est propriétaire d'une petite maison en milieu rural. Il vit seul depuis la mort de sa femme, il y a 30 ans. Il a pour seul revenu l'allocation de solidarité spécifique (en fin de droits) de moins de 500 €.

Bien qu'il ait travaillé comme peintre puis arboriculteur, à partir de 55 ans, il n'a pas pu retrouver de travail. Monsieur a été accompagné par l'opérateur CDHAT pour des travaux de sortie d'insalubrité.

LES NAUFRAGÉS DE L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Figure émergente de ces dernières années, les **primo-accédants** sont de plus en plus nombreux à rencontrer de grandes difficultés pour se maintenir dans leur logement et pour y vivre dans des conditions décentes. Il peut s'agir de ménages qui, suite à des ruptures économiques ou familiales, se retrouvent en difficulté financière pour faire face aux remboursements et aux coûts des charges et des travaux exigés par leur nouveau bien immobilier.

Il s'agit également de primo-accédants, aux revenus très modestes qui ont fait le choix de devenir propriétaires d'un bien dégradé acheté à bas prix en sous-estimant l'ampleur des travaux à réaliser.

« Quand accéder rend mal-logé »

Suite à son divorce, Monsieur D. achète une vieille bâtisse en 2002. Maçon de formation, il décide de la rénover seul et vit dans une caravane installée sur le terrain avec sa jeune fille en attendant de pouvoir vivre dans sa maison.

Cette situation, au départ provisoire, va se poursuivre pendant plusieurs années en raison de ...

... sa maladie et de ses faibles ressources qui l'empêchent de poursuivre les travaux. Accompagné par SOLIHA Ille-et-Vilaine, les travaux devront démarrer début 2017.



LES FAMILLES MONOPARENTALES

« Mon fils pourra inviter ses amis. »

Madame B. (53 ans) travaille comme agent technique en milieu scolaire. En 2001, elle achète avec son conjoint une maison insalubre en vue de la rénover. Mais suite à sa séparation, elle s'est retrouvée seule avec son fils et dans l'incapacité de réaliser les travaux.

Madame a contacté Soliha Morbihan afin d'être accompagnée dans l'élaboration d'un projet de travaux. Le logement est mal isolé et très difficile à chauffer. Mère et fils occupent la même chambre.

Elle reconnaît que les prochaines années seront difficiles financièrement mais est soulagée que leurs conditions de vie s'améliorent.

« L'une des choses qui nous manque le plus est de pouvoir accueillir du monde sans avoir honte de montrer nos conditions de vie. Quentin est contraint de se doucher à l'école car nous n'avons qu'un



évier de cuisine pour nous laver. La création d'une chambre supplémentaire permettra à mon fils d'inviter ses copains à venir dormir comme n'importe quel jeune ».

LES FAMILLES AVEC ENFANTS EN SUR-OCCUPATION DU LOGEMENT



Famille G., accompagnée par Soliha Côte d'Armor et Marie Jeanne, bénévole à la Fondation Abbé Pierre.

Le logement était trop petit pour cette famille avec 5 enfants. Elle a rencontré de nombreuses difficultés après l'achat de sa maison en 2010. Pourtant l'énergie et le courage de cette famille ne se sont pas essouffés malgré les conditions de vie difficile. Face à l'insalubrité du logement, elle a été contrainte de vivre pendant 2 ans dans deux mobil-homes installés sur le terrain.

Un petit livret expliquant leur long parcours a été réalisé par les enfants pour remercier les financeurs du projet, dont la Fondation, ainsi que l'opérateur SOLIHA et les artisans.

2 UNE EXPÉRIMENTATION DANS LES COPROPRIÉTÉS

Si la majorité des personnes soutenues par la Fondation Abbé Pierre habitent en milieu rural, la Fondation est également intervenue auprès de familles en milieu urbain qui se trouvent en difficulté dans des copropriétés. Elles n'arrivent pas à faire face aux contraintes techniques, financières et sociales qui peuvent parfois se cumuler.

En 2016, la Fondation Abbé Pierre a été sollicitée par SOLIHA 22 dans le cadre du programme SOS Taudis Travaux pour intervenir dans une copropriété dégradée à Saint Brieuc.

La résidence Colombier, ainsi que la résidence Sainte Thérèse, sont inscrites dans le cadre de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les copropriétés dégradées**. Elles ont bénéficié de subventions afin de faire face à un programme de travaux massif sur les parties communes. Un pré-financement a été prévu avec la Coopérative Immobilière

de Bretagne (CIB) pour fluidifier le versement de l'ensemble des subventions.

Parmi les 144 copropriétaires, 6 personnes sont en grande fragilité économique (revenus moyens : 1 081 €/ Revenu par unité de consommation : 861 €) et dans l'incapacité de financer le reste à charge après avoir mobilisé les aides de droit commun telles que l'ANAH, le Conseil départemental, l'agglomération et la ville de Saint Brieuc.

En moyenne, le reste à charge est de 3 300 € pour les six familles soutenues. La revente des biens était difficilement envisageable, au regard de l'état de l'immeuble et des conditions économiques défavorables de transactions. Et en l'absence de solutions financières pour assurer le paiement des travaux, les biens immobiliers de ces ménages auraient pu être saisis.

Chiffres clés

- **4 dossiers, soit 7 personnes** (dont un enfant) ont pu être soutenues
- **13 335 € de subvention de la Fondation Abbé Pierre** (soit 15 % du montant total des travaux). Les financements publics représentent 68 % du budget.
- **Montant moyen des travaux** par lot (quote-part) : 21 996 €.
- **Gain énergétique** attendu : 66 %
- **3 ménages** ont bénéficié d'un microcrédit avec Parcours Confiance de la Caisse d'épargne (emprunt moyen de 4 407 € soit 20 % du budget travaux).
- **Le reste à charge moyen** après toutes les aides sera de 95 € par mois pour les copropriétaires.



Résidence Colombier
à Saint Brieuc
Avant et après travaux



3 VERS UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES MÉNAGES

Le regard du bénévole

Michelle est bénévole à la Fondation Abbé Pierre depuis 2007. Entre 2013 et 2016, elle a réalisée près de 25 visites chez des propriétaires en situation d'habitat indigne.

« Écouter : leur parcours a souvent été difficile, ils sont parfois isolés, les travaux suscitent parfois des inquiétudes de leur part, ils peuvent en parler sans crainte (...)

En tant que bénévole, une visite, c'est le passage de la situation de dossier à une rencontre. Même si en lisant les documents, on peut voir tous les désordres liés au logement, une visite permet de vivre les problématiques : le froid, l'inconfort, l'humidité, l'insalubrité, les complications par rapport à la vie de tous les jours, l'impossibilité d'avoir une vie sociale normale.

C'est mettre en avant la satisfaction des habitants à montrer ce qu'est devenu leur cadre de vie, leur motivation à montrer comment ils entretiennent leur logement, ce qu'ils envisagent comme projet de finitions...



Le contact avec les bénéficiaires des aides amène du concret à notre mission bénévole, voir les effets de ces aides sur leur quotidien est motivant. »

Les dossiers soutenus par le programme SOS Taudis Travaux montrent que l'habitat indigne recouvre des réalités diverses et que les personnes victimes sont bien souvent confrontées à des difficultés multiples qui doivent être prises en compte au même titre que leurs difficultés de logement. Le bilan réalisé sur la question de l'accompagnement a mis en évidence la nécessité de :

- Valoriser davantage les enseignements tirés des soutiens de la Fondation Abbé Pierre sur la thématique de l'habitat indigne
- Renforcer son intervention en amont de la phase de financement
- Développer des nouvelles interventions : finitions, interventions hors ANAH ou atypiques

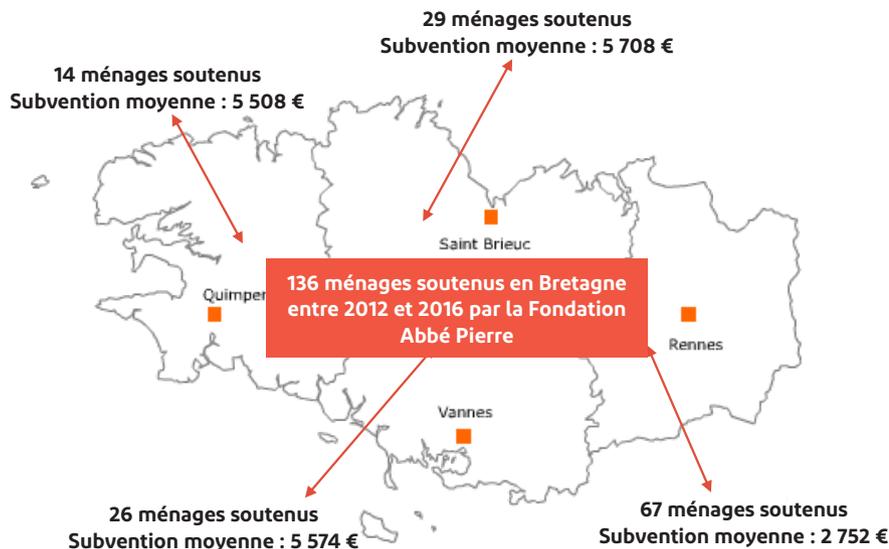
Aussi, le renforcement de moyens dédiés à l'accompagnement des ménages dans les politiques publiques de lutte contre l'habitat indigne (PIG, MOUS...) est nécessaire lorsque que l'on considère comme la Fondation Abbé Pierre qu'il faut agir « pour » mais aussi « avec » les personnes en situation de mal-logement.

Travaux réalisés chez Monsieur L. :

Dès le démarrage du projet, les voisins se sont fortement mobilisés pour améliorer ses conditions de logement (prise de contact avec l'opérateur, soutien dans les démarches administratives). Mais alors que les travaux sont terminés, M. L. n'occupe plus que la seule partie du logement non réhabilitée. Malgré le soutien de l'opérateur et de ses voisins, le changement de son logement a été brutal et nécessite

une réappropriation de son « nouvel » espace de vie. Une mesure d'accompagnement lui est proposée pour mieux appréhender l'occupation du logement (solicitation d'un service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées, et de l'association Espoir 35 pour l'accompagnement des personnes en situation d'handicap psychique).

4 L'INSCRIPTION DU PROGRAMME SOS TAUDIS DANS UN CADRE PARTENARIAL



Entre 2012 et 2016, le **programme SOS Taudis Travaux a apporté une aide de près de 572 000 € auprès de 136 propriétaires occupants défavorisés en situation de mal-logement.**

Le montant moyen de l'aide varie d'un territoire à l'autre. Ceci s'explique notamment par le volume des travaux qui est en moyenne plus élevé dans le Morbihan et les Côtes d'Armor qu'en Ille-et-Vilaine. Dès lors, la subvention sollicitée auprès de la Fondation est plus importante car le reste à charge pour boucler le budget travaux est plus conséquent pour le ménage. Ainsi, à travers le repérage de situations de mal-logement au sein des commissions spécialisées (MOUS, POLI, PDLHI), les stratégies adoptées par les territoires pour accompagner les ménages en situation de mal-logement varient sensiblement d'un département à l'autre.

L'expérience montre que tous les moyens sont bons et nécessaires pour œuvrer le plus complètement à la résorption de l'indignité des logements.

Le Pôle Habitat Indigne du Morbihan repère chaque année une vingtaine de ménages (en majorité primo-accédants ou familles avec enfants) qui ont acheté un bien souvent insalubre en milieu rural. À la suite d'un accident de la vie, les ménages se retrouvent dans l'incapacité d'achever les travaux. **Dans le cadre du PDALHPD du Morbihan, le Conseil Départemental souhaite accompagner les primo-accédants sous plafonds de ressources ANAH dans leur démarche d'acquisition d'un bien.** Il s'agit plus particulièrement d'apporter une information technique (travaux à prévoir pour rénover le bien), financière (budget travaux) mais aussi juridique ou fiscale. Par cet accompagnement, l'objectif est d'apporter une aide à la décision du ménage afin qu'il puisse sécuriser son projet et occuper un logement décent.

5 LA MOBILISATION D'UN RÉSEAU POUR LE TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE

Zoom : le Pôle Habitat Indigne du département du Morbihan

- Un guichet unique, une action de repérage, un rôle de sensibilisation auprès des acteurs du logement et des élus sur la résorption de l'habitat indigne.
- Le PDLHI peut également travailler sur des situations « hors cadres » lorsque les dispositifs classiques ne permettent pas d'accompagnement.

Chiffres clés sur les interventions

- Sur 994 situations recensées entre 2008 et 2014, 61% des ménages étaient des locataires (2/3 des dossiers, soit une trentaine) et 38% des propriétaires occupants.
- 95% des diagnostics font état mal-logement de désordres et dans 36% des situations le logement est insalubre.
- Les propriétaires occupants sont plutôt en milieu rural en situation d'insalubrité et les locataires du parc privé en milieu urbain en situation d'indécence.

Dans chaque département, des commissions spécialisées, appelées « **Pôles Habitat Indigne** », ont pour vocation le traitement des situations d'habitat indigne signalées. Ils peuvent agir dès le repérage de la situation jusqu'à leur traitement par un opérateur.

Le travail en réseau d'acteurs garantit une meilleure visibilité et un partage des dispositifs existants sur le département pour traiter des questions d'habitat indigne.

Néanmoins, force est de constater que la capacité à agir et la mobilisation ne sont pas les mêmes d'un territoire à un autre. Le système d'organisation des Pôles varie sensiblement.

Membre de ces pôles, la Fondation Abbé Pierre intervient dès en amont, sur le repérage et le traitement des situations. Néanmoins, la Fondation n'a pas vocation à devenir un financeur parmi d'autres, intervenant dans une logique de « guichet », mais un acteur à part entière identifié et impliqué dans la prise de décision du Pôle. Le rôle de la Fondation est d'interpeller au sein des Pôles et d'être animatrice de solutions, notamment pour les situations « atypiques » ou hors cadre.



La reconfiguration des Pôles départementaux d'Habitat indigne désormais pris en charge par les services de l'État nous interroge sur la manière dont va évoluer l'animation qui était jusqu'alors portée par les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL). Ce redéploiement nécessite des moyens humains, la mobilisation d'outils et d'acteurs sur le terrain pour assurer la continuité de l'action et l'efficacité du repérage des situations.

Le repérage de terrain par les EPCI chargés de l'habitat indigne (régie directe) peut contribuer à une meilleure visibilité d'action et au traitement de l'ensemble des situations. Cette prise de compétence facilite aussi la sensibilisation des élus communaux et des CCAS. Des collectivités ont ainsi développé une expertise en matière de lutte contre l'habitat indigne en créant elles-mêmes des dispositifs d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou

LOUDÉAC
communauté
BRETAGNE CENTRE

Depuis mars 2007, dans le cadre de son P.L.H., la CIDERAL, communauté de communes du Pays de Loudéac, a élargi sa compétence Habitat/Logement en signant avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) une convention de délégation de compétence en matière d'aides publiques au logement.

Dans le cadre de son OPAH, la collectivité a mené une démarche particulièrement intéressante de **repérage ad-hoc sur des situations d'habitat indigne en lien avec les instances de droit commun** (maire ou ARS pour les pouvoirs de police, CAF ou MSA pour la lutte contre l'indécence).

des programmes d'intérêt général (PIG). Cependant, le repérage des logements concernés reste délicat, notamment en milieu rural. En outre, les élus des secteurs ruraux peuvent être réticents à s'engager dans ce type de procédures parfois très lourdes, pouvant aller jusqu'à l'expropriation et le relogement. Enfin, l'absence d'opérateurs experts des sujets qui traitent de l'habitat indigne peut contraindre l'efficacité de l'action publique.

Coglais
marches de Bretagne

Dans le cadre de l'OPAH 2010-2013, Coglais communauté a choisi d'intervenir pour lutter contre la vacance, l'insalubrité et la précarité énergétique.

L'OPAH vise ainsi à améliorer l'habitat et à s'inscrire dans une action de repérage en s'appuyant sur une MOUS et le dispositif CAF/ADIL. La communauté de communes travaille aussi à la mise en réseau des acteurs et au financement de diagnostics énergétiques et de travaux.

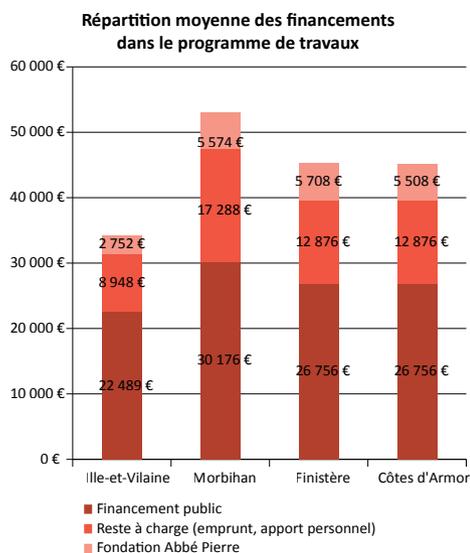
6 LA MOBILISATION D'OUTILS FINANCIERS POUR SORTIR DE L'HABITAT INDIGNE

Les dispositifs de droit commun (ANAH, collectivités locales...) permettent de couvrir en moyenne 61% du projet de travaux, sachant que les aides de l'Anah constituent la principale aide publique.



Au 1^{er} septembre 2016, seuls 19% des objectifs de l'ANAH étaient réalisés en Bretagne (soit 50 logements alors que l'objectif était d'en rénover 270).

Pour les propriétaires pauvres, la marge financière est souvent très faible en raison d'une épargne quasi inexistante et d'une capacité d'emprunt limitée. En conséquence, les subventions de la Fondation Abbé Pierre permettent d'assurer un rôle déclencheur et déterminant dans la réalisation des travaux et en rendant le reste à charge plus soutenable pour le ménage. Mais cela ne suffit pas toujours et le recours à l'emprunt s'avère nécessaire même pour des ménages à faibles ressources, souvent exclus du système bancaire classique.



Entre 2012 et 2016, 73% des ménages soutenus par la Fondation ont eu recours à un prêt pour financer leurs travaux (montant moyen du prêt : 13 107 €).

LE MICROCRÉDIT POUR ÉQUILIBRER LES OPÉRATIONS

En 2015, le réseau Parcours Confiance de la Caisse d'épargne a mis en place un micro-crédit habitat pour permettre le financement de projets de sortie d'habitat indigne et de précarité énergétique. La Fondation Abbé Pierre apporte une garantie pour les micro-crédits accordés :

- D'un montant supérieur à 10 000 € et jusqu'à 25 000 €
- Et/ou d'une durée maximale de 10 ans

Ainsi, depuis le lancement de cette action, 37 dossiers de financement de lutte contre l'insalubrité ont été soutenus par le réseau Parcours Confiance en Bretagne pour un total de 636 500 €. La durée moyenne des prêts est de 9 ans.

Par ailleurs, pour faciliter le lien avec les opérateurs du territoire, six conventions ont été passées (SOLHA/Citémétrie Bretagne/CDHAT).

La recherche d'autres co-financeurs privés et de solutions financières innovantes (caisse de retraite, banques mutualistes, AG2R, fonds expérimentaux ou financements participatifs et solidaires comme le crowdfunding...) nécessitent une veille permanente.



7 LA RECHERCHE DE SOLUTIONS EXPÉRIMENTALES ET INNOVANTES

Entre 2013 et 2015, le repérage par l'ADIL du Morbihan a permis la réalisation de 23 chantiers solidaires

De plus en plus de situations atypiques sont repérées au niveau des **Pôles Habitat Indigne** mais ne trouvent pas toujours de réponses auprès des politiques publiques. Les situations restent alors bloquées et les familles, souvent « vulnérables » du fait de leur situation critique et de leurs conditions de logement, restent sans solutions.

Pour répondre à ces situations « hors cadres », la Fondation Abbé Pierre a soutenu l'association « Ça se passe près de chez vous » pendant 2 ans.

Son objectif était d'accompagner les familles en fortes difficultés sociales et/ou financières en mobilisant des dons matériels et humains. Le coût réel des travaux réalisés était très faible pour la structure et permettait d'assurer un confort complémentaire pour le ménage. Les logements étaient réaménagés uniquement grâce aux dons venant de toutes parts, que ce soit de particuliers, d'entreprises ou de grands groupes spécialisés dans le bâtiment.

Les dons de matériaux et la solidarité locale constituaient alors l'essentiel des moyens d'actions de l'association.

- Le coût réel des chantiers était nul pour les petites interventions (sur une journée) pour un coût (matériel et humain) estimé à 2 100 € si les travaux étaient réalisés par une entreprise.

- Pour les gros chantiers, estimés aux environs des 8 900 €, le coût réel avoisinait 157 € en moyenne pour l'association.

« Tous pour un toit »

Laurence, 47 ans et son fils de 17 ans ont hérité d'une maison en 2008. Six hivers et une vie précaire ont eu raison de la motivation de cette femme pour la rénover.

Absence de salle d'eau, de chambre isolée, de chauffage, de VMC, infiltration d'eau par le sol, conduit de cheminée mal gainée provoquant un feu par deux fois... L'hiver dernier, Laurence s'est intoxiquée au monoxyde de carbone à cause de son chauffage. Pour avoir plus chaud la nuit, Laurence et son fils dormaient ensemble dans un clic-clac en calfeutrants la trappe donnant à l'étage.

L'intervention par des bénévoles de l'association a permis la création d'une deuxième chambre et d'une salle de bain, l'isolation de la maison, l'installation d'une VMC et la pose de radiateurs. Le collectif a aussi réaménagé la cuisine, mis aux normes le conduit de cheminée.

Le coût des travaux estimé par une entreprise était de 67 883 €, mais le coût réel grâce à la mobilisation des bénévoles et de dons n'a été que de 1 880 €.



« Les compagnons bâtisseurs veulent aller plus loin. »

Face aux sollicitations grandissantes de l'association pour intervenir sur des situations de mal-logement de propriétaires occupants (précarité énergétique, habitat indigne et dangereux), **les Compagnons bâtisseurs de Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne se mobilisent pour apporter une réponse aux situations bloquées dans le cadre d'une action expérimentale.** Ce soutien de la Région s'inscrit dans sa compétence d'appui au développement de L'Économie Sociale et Solidaire, de l'innovation sociale et de l'égalité. Les situations de plusieurs familles ont été repérées, parfois dans le cadre des Pôles Habitat Indigne, signale Jacques Matelot, Directeur-adjoint des Compagnons Bâtisseurs de Bretagne et se trouvent bloquées par exemple en raison du projet de travaux (trop coûteux ou peu importants), ou bien en raison de la situation du ménage (situation de surendettement, non éligibilité aux aides de l'ANAH, primo-accédants perdus dans leurs travaux engagés,...).

L'objectif premier est **d'intervenir à court terme (de 15 jours à deux mois)**, pour apporter une réponse concrète, rapide et solidaire aux ménages sans solution **en milieu rural ou dans le diffus. Il s'agit d'améliorer sensiblement leurs**

conditions de logement en répondant aux priorités. Dans le cadre d'une enveloppe dédiée, la convention avec le Conseil régional nous permettra, en complément de la mobilisation des acteurs qui sera recherchée localement, d'apporter un accompagnement technique et financier **pour mettre en œuvre des interventions « de manière sécurisée et modulable »** : travaux, accompagnement, prêt de matériels, fourniture de matériaux, coordination intervenants bénévoles et/ou entreprises... Enfin les interventions s'attacheront à préserver la possibilité de travaux par les habitants mais aussi la mobilisation future des dispositifs dédiés sur les territoires quand elle est possible.



Il s'agit aussi pour l'association, au-delà de l'aspect opérationnel, de « **caractériser les blocages initiaux** », de « **les partager avec les acteurs concernés** » par la lutte contre le mal-logement afin de **favoriser, ensemble, une meilleure prise en compte de ces situations.**

« De la cabane à la construction d'une maison »

La situation d'habitat indigne de Monsieur C. est connue de la Fondation et du Pôle Habitat Indigne du Morbihan depuis de nombreuses années.

Monsieur vivait dans une cabane qui n'était plus étanche, se fissurait et menaçait de s'écrouler. La Fondation Abbé Pierre et les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne sont intervenus en urgence pour que Monsieur C. puisse s'abriter provisoirement dans un mobil home près de son exploitation de chenil de chasse à courre. Mais cette situation, au départ provisoire, a perduré longtemps car Monsieur C. a priorisé la mise aux normes de son chenil plutôt que de son lieu d'habitation.

Aujourd'hui, une petite maison (T2, 50m²) située sur le terrain de Monsieur C. est en cours de construction et lui permettra de vivre dans des conditions décentes.



LE FONDS D'URGENCE TRAVAUX « HABITAT INDIGNE » POUR INTERVENIR RAPIDEMENT DANS UN LOGEMENT INDIGNE OU INDÉCENT

Face à des demandes qui tendent à se multiplier de la part des partenaires associatifs, comme d'institutionnels, la Fondation Abbé Pierre a décidé de renforcer sa capacité à agir pour des réparations urgentes (bâchages de couverture dans l'attente de démarrage de travaux subventionnés par l'ANAH,

sécurisation électriques, financements de diagnostics techniques...). La Fondation a donc créé un fonds d'urgence afin de répondre de manière plus adaptée aux situations exceptionnelles nécessitant des travaux ou interventions dans un logement indigne.

Témoignage de la famille S.

En raison de difficultés économiques et financières importantes (situation de surendettement), les travaux de rénovation envisagés à l'achat en 2009 ont été très limités.

Le couple n'occupe aujourd'hui qu'une seule pièce à vivre de la maison. Il fait part de difficultés de santé importantes liées aux conditions de vie précaires. Le vieux poêle à bois les exposait à un risque élevé d'intoxication au monoxyde de carbone. Ils s'en sont donc séparés cet été mais n'avaient plus de

quoi se chauffer. Cette situation a également des conséquences sur le plan psychique (dégradation de l'image de soi, sentiment d'insécurité dans le logement et incapacité à se projeter vers une vie de famille) pour le jeune ménage.

C'est dans ce cadre que la Fondation est intervenue pour financer un poêle à bois. Ce dernier, installé en octobre 2016, permet désormais à la famille de se chauffer en sécurité et d'améliorer ses conditions d'habitat à l'approche de l'hiver.



Situation en juillet 2016



Situation en octobre 2016
grâce au soutien de la fondation

B) L'agence Bretagne de la Fondation Abbé Pierre repère et lutte contre la précarité énergétique

1 CHIFFRES À RETENIR



La précarité énergétique est une notion complexe que l'on peut définir ainsi : « Est en situation de précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » Cette définition a été retenue et inscrite dans la loi Besson du 31 mai 1990.

12 millions de personnes sont en précarité énergétique, soit un ménage sur 5 dans notre pays. Du fait de la hausse continue des énergies, de logements anciens peu performants et de ressources de ménages toujours plus contraintes, la précarité énergétique gagne du terrain en Bretagne.
En effet, plus de 200 000 ménages bretons seraient vulnérables sur le plan énergétique.²

C'est une problématique importante dans les zones rurales où les logements sont plus grands, plus anciens, moins bien isolés, où les personnes âgées bénéficient de petites retraites.

En zone urbaine et littorale, les logements sont plus récents mais le coût du logement devient difficilement supportable pour les familles monoparentales et les ménages endettés ou surendettés. Les ménages réduisent donc le chauffage. Et quand on a froid, cela devient aussi un problème de santé !

² INSEE analyse Bretagne – janvier 2015 – numéro 14.

L'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) intervient fortement dans la région dans le cadre du programme « Habiter Mieux » afin d'améliorer la performance thermique des logements.

Force est de constater que les actions touchent peu les ménages les plus fragiles « en souffrance énergétique » du parc privé, les locataires et les territoires les plus ruraux, alors que les besoins sont considérables.

Des ménages qui souvent ne demandent rien et vivent dans l'inconfort et la restriction de chauffage sans oser aller vers un travailleur social, un opérateur, ou faire une démarche vis-à-vis du loueur du logement.

De nombreux ménages ne savent pas qu'on peut venir chez eux gratuitement pour constater de la performance thermique de leur logement, l'état de leur facture énergie, et les informer des droits et des aides dont ils peuvent bénéficier.

Ce constat est issu de l'instruction des 120 dossiers d'aides individuelles, appels de détresse, que l'agence a été amenée à financer concernant la précarité énergétique.

Ces 40 000 € de subventions ont permis aux ménages d'avoir de « la chaleur », d'éviter des coupures ou de se désendetter.

2 TROIS PISTES D'ACTIONS

- 🌀 **Soutenir des actions de repérage et d'accompagnement des « précaires énergétiques », notamment en secteur rural où il faut « aller vers » les personnes ;**
- 🌀 **Expérimenter avec certaines agences locales de l'énergie des outils à même d'apporter une réponse innovante, rapide, gratuite et concrète aux ménages concernant leur confort et chauffage ;**
- 🌀 **En complément, un partenariat régional a été conclu pour soutenir l'association « Solidarité Paysan » pour sensibiliser les exploitants en difficulté à la question de l'habitat dégradé et de la précarité énergétique.**

Solidarité Paysans de Bretagne

Un binôme composé d'un bénévole et d'un(e) salarié(e) rencontre les familles pour étudier, avec elles, les solutions à mettre en œuvre, soient pour maintenir leur exploitation, soit pour les guider dans la cession de leur exploitation.

L'accompagnement s'inscrit dans la durée, basé sur une relation de confiance et de proximité. 90 bénévoles et 9 salariés s'investissent activement pour l'association. **En 2015, 330 familles ont bénéficié de son appui, 360 en 2016.**

Préserver le logement pour empêcher sa vente a toujours été une préoccupation centrale pour l'association. Cependant, nous avons pris conscience de la nécessité de prendre en compte, outre la préservation du logement, l'amélioration de celui-ci. En effet, certaines des familles souffrent de conditions difficiles de logement, très dégradé ou ancien et mal isolé. Les enjeux sont importants en termes d'isolement social, de santé et de confiance en soi.

Gérard, paysan dans le nord-est de l'Ille-et-Vilaine

« Si je fais des travaux, c'est dû à ma mère, pour la garder le plus longtemps possible à domicile car nous n'avons pas les moyens de la mettre en maison de retraite ! » Sans l'intervention de Solidarité Paysans de Bretagne, Gérard, ne se serait jamais permis de penser à l'amélioration de leurs conditions de vie. Il vit depuis toujours avec sa mère sur l'exploitation familiale qu'il a reprise au décès de son père.

« On se contente de ce qu'on a ! Mais son état de santé fait qu'elle est moins indépendante qu'avant et des aménagements sont nécessaires tels que changer la porte et les fenêtres et faire un peu d'isolation pour qu'elle ait plus chaud. »

Plusieurs partenaires ont alors été contactés sur ce projet : la Fondation Abbé Pierre, SOLiHA (ex-Pact HD 35), la MSA, le CDAS, le Secours Catholique, la Présidence de la République, la commune, le CCAS...



afin de réfléchir au projet et au plan de financement afin que le reste à charge soit le moins conséquent possible pour Gérard qui va y faire face seul. Ce projet devrait être concrétisé courant 2017. »

En ce qui concerne les réponses innovantes pour les plus modestes et les « oubliés du repérage énergétique », les Services locaux d'intervention et de maîtrise des énergies (SLIME) ont pu apporter un début de réponse.

Les SLIME permettent de proposer des visites gratuites de leur logement aux ménages modestes en activant des réseaux d'alerte locaux. L'approche est

globale : performance thermique, usages, écogestes, accès aux droits. Le tout peut être complété par la pose de petits équipements économes en énergie. L'intérêt de cet outil est de pouvoir entrer chez les gens sans rien leur vendre mais en adaptant concrètement la réponse au besoin exprimé et en prenant le temps d'échanger avec le ménage à son domicile.

3 TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNELS ET DE BÉNÉFICIAIRES

L'agence locale de l'énergie du pays du centre ouest Bretagne (ALECOB), qui anime cet outil, est confrontée à des demandes de médiations avec les bailleurs, de relogement, d'accès aux tarifs sociaux de l'énergie, d'aides pour des prises en charges de factures impayées en fuel, etc.

Voir également le témoignage en ligne de l'Agence Locale de l'énergie du Pays de Saint Briec sur :

<http://www.hyblab.fr/rennes2016/fap/index.html>

Le témoignage de Christelle Touzé, chargée de mission de l'ALECOB sur les accompagnements énergie en centre Bretagne

Madame C., récemment divorcée, est propriétaire de son logement depuis 2 ans. Il s'agit d'une maison qu'elle rénove petit à petit en réalisant elle-même les travaux malgré ses maigres ressources.

Sa consommation de fuel est très élevée. Suite à notre visite gratuite, nous lui proposons la mise en place d'un mode de chauffage au bois et le montage d'un plan de financement pour ne pas augmenter son endettement.

Le poêle sera financé par le Conseil Départemental du Finistère à hauteur de 350 €, par Madame C. pour 650 € et par la Fondation Abbé Pierre pour 400 €.

« Financièrement, cela m'a beaucoup aidée. Sans cette aide, je n'aurais pu investir dans ce système de

chauffage. Je réalise des économies car les granulés sont moins chers que le fuel. Cet hiver, j'ai utilisé un sac de 15 Kg tous les deux jours tout en me chauffant très bien.

C'est un sacré changement. Je n'aurais jamais osé seule faire ces démarches.

Je suis satisfaite de l'accompagnement et des conseils. »



Energence est l'agence locale de l'énergie du pays de Brest et déploie depuis 2014 un SLIME sur le territoire de Brest Métropole.

Pour Energence, la visite SLIME permet au ménage « d'accéder à une nouvelle tarification de son abonnement en énergie (50 %), de rechercher la responsabilité du bailleur (36 %), de travailler à un accompagnement budgétaire (28 %), d'envisager des nouveaux équipements (20 %), travaux (12 %), etc... »

On le voit, il y a encore beaucoup de travail en secteur rural comme en secteur urbain pour « aller vers » les ménages modestes qui peuvent se percevoir comme des oubliés de la transition énergétique.

Les efforts de financements publics et des collectivités locales doivent donc aussi être dirigés vers ces ménages, qui le plus souvent ne savent plus quoi ni comment faire et se restreignent en chauffage, au détriment de leur santé et de celles de leurs enfants.

Il faut leur proposer des solutions concrètes et adaptées à leur situation et les outils numériques ne remplaceront jamais une prise de contact directe avec les ménages. C'est aussi la lutte contre le non recours qui est en jeu, n'oublions pas qu'un million de personnes supplémentaires en France pourraient bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie.

325 visites à domicile ont été réalisées par l'opérateur grâce à une forte animation de donateurs d'alerte notamment dans les milieux caritatifs même si le tiers des signalements proviennent de travailleurs sociaux.

78 % des visites concernent des locataires en appartement, le plus souvent des personnes seules (44%), qui se restreignent en chauffage (53%), soit plus du double qu'au niveau national (24 %).

2 - L'accès aux droits liés à l'habitat

**8 ASSOCIATIONS
SOUTENUES**



806 MÉDIATIONS
INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
CONCERNANT LES LOGEMENTS
LOCATIFS À RENNES
(ASSOCIATION CITÉ ET MÉDIATION)



L'accompagnement aux droits liés à l'habitat est encore peu reconnu par les pouvoirs publics et les associations qui interviennent sur ce champ sont peu nombreuses. En outre, la superposition et la complexification des dispositifs d'accès et de maintien au logement, conjuguées à la diminution des budgets publics de l'action sociale ne permettent pas d'accompagner suffisamment les personnes les plus éloignées du travail social.

5 700 PERSONNES
ACCUEILLIES DANS LE RÉSEAU
SOUTENUES PAR LA
FONDATION ABBÉ PIERRE



DONT **3 433**
SOLLICITATIONS
À LA MAISON D'ARRÊT
DE PLOEMEUR
VIA LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE



Ainsi, l'intervention d'associations militantes, en complémentarité des services publics dédiés existants (CCAS, antennes des Conseils départementaux), est devenue nécessaire.

DONT **1 000** PERSONNES
ÉTRANGÈRES ACCUEILLIES
ET ACCOMPAGNÉES
DANS LEURS DROITS



DONT **400**
COPROPRIÉTAIRES ACCUEILLIS
DANS **150** PERMANENCES DÉDIÉES



496 LOCATAIRES
EN LOGEMENT NON DÉCENTS
OU EN HABITAT INDIGNES
ACCOMPAGNÉS



151 RELOGEMENTS

134 CONCILIATIONS
AMIABLES OU MÉDIATIONS

105 PROCÉDURES
DALO ENGAGÉES

59 TRAVAUX RÉALISÉS

52 JUGEMENTS RENDUS

2.1 LE PROGRAMME SOS TAUDIS « ACCÈS AUX DROITS » EN SOUTIEN AUX LOCATAIRES EN HABITAT NON DÉCENT OU INDIGNE

L'agence Bretagne de la Fondation Abbé Pierre soutient depuis plusieurs années **la mise en place d'un réseau local au service des plus démunis** au travers de son programme SOS Taudis « Accès aux droits ».

Depuis 2013, un travail a été accompli avec des associations de locataires régionales pour le déploie-

ment de permanences conseils dans les quartiers ou en secteur rural, pour améliorer l'accompagnement, la conciliation et la médiation. Les ménages accèdent à la justice et grâce aux recours engagés une politique judiciaire contre les bailleurs indécents se développe.

L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES VICTIMES D'HABITAT INDIGNE PAR LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Intégrées aux politiques publiques locales (PLH, PDALHPD), certaines associations de locataires contribuent à lutter activement contre la non-décence et l'habitat indigne. La participation aux instances lo-

cales facilite l'accompagnement des locataires et renforce les partenariats institutionnels en leur faveur (communes, agglomérations, métropoles, conseils départementaux, Caf, services de l'État...).

Gaëtane Marrot, représentante Logement à la CSF UD du Morbihan :

« La représentation de l'association au sein des différentes instances locales (PDLHI, CCAPEX, CAF...) nous permet d'être bien repéré en tant qu'association de locataires sur le volet de la non-décence. Les locataires nous sollicitent pour répondre à des questions liées au logement (dépôt de garantie, bail...) »

Entre 2013 et 2016, le nombre de ménages accompagnés a augmenté de 43 %.

En 2016, une cinquantaine de locataires ont été accueillis. En concertation avec les partenaires juridiques (maison de la Justice à Pontivy, tribunal d'instance de Vannes), nous accompagnons les locataires dans toutes les étapes de leurs procédures



devant les juridictions d'instances (non décence et restitution de dépôt de garantie).

Monsieur L. et Madame P. sont locataires depuis 2004



Le rapport de Soliha Morbihan puis le courrier de l'ARS constatant l'insalubrité de leur logement, le bailleur a refusé d'effectuer les travaux nécessaires et a donné congé aux locataires pour vendre le bien.

La CSF 56 a accompagné les locataires pour assigner le propriétaire en justice en septembre 2016.

« Le soutien de l'association nous a rassurés car nous étions démunis face à cette situation, nous avons été épaulés afin que nous puissions avoir un logement propre et chaud. »

Michelle BAZZAZ, représentante logement de la CLCV du Finistère avec Philippe Gestin :

« La CLCV est intégrée aux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne de Brest Métropole. Nous accompagnons les locataires sur toute la durée du dossier, c'est-à-dire du repérage à la présentation personnelle devant un tribunal le cas échéant, en passant par une médiation avec le propriétaire, le signalement du logement à la CAF... »

« Nous avons aussi un partenariat avec Ener'gence sur la précarité énergétique qui nous garantit également une bonne visibilité et un repérage des situations à l'échelle du département. Nous sommes néanmoins confrontés à plusieurs difficultés qui bloquent parfois notre capacité à agir :

- Les maires des petites communes peinent à prendre contact avec l'ARS lorsqu'ils ont connaissance d'une situation d'habitat indigne.
- Nous souhaiterions pouvoir saisir directement l'ARS lorsque le maire est réticent à le faire, pour éviter de perdre du temps.

- Lorsque le locataire quitte les lieux avant le démarrage de la procédure, le logement indigne est remis en location. La question du suivi-logement est donc limitée.
- En raison du prix parfois élevé des logements sociaux neufs par rapport à ceux du parc privé, certains ménages en difficultés continuent de se tourner vers des logements insalubres à bas prix. »



Mme A. locataire d'une maison non décente à Plomelin (Finistère)

« Suite à la séparation, j'ai trouvé cette maison en urgence et j'ai signé le contrat de location en février 2014.

Après quelques mois je me suis rendu compte de tous les problèmes de ce logement : électricité dangereuse, infiltration d'eau, vétusté des fenêtres, apparition de moisissures...

J'ai téléphoné souvent au propriétaire qui ne décrochait plus.

J'ai fait un courrier pour me plaindre en décembre 2014, il ne m'a pas répondu. Je ne savais pas quoi faire.

En septembre 2015, je suis allée voir la CLCV à Quimper. Chrystelle (juriste à la CLCV) a téléphoné à la Mairie de Plomelin pour expliquer le problème et demander une visite de mon logement, la mairie n'ayant pas de personnel compétent, elle leur a conseillé de demander l'aide de l'Agence Régionale Santé.

Ensemble, nous avons rédigé un courrier recommandé au propriétaire pour le mettre en demeure de faire les travaux.

En novembre 2015, avec le rapport de visite de l'Agence Régionale Santé, l'adjoint au Maire de Plomelin a mis en demeure le propriétaire de faire les travaux sous 6 mois.

Ça a été efficace, car en décembre 2015, le propriétaire a envoyé un électricien pour remettre l'électricité aux normes. Mais j'ai attendu la suite des travaux qui ne sont pas faits.

En septembre 2016, je suis retournée voir la CLCV

car je ne voulais pas passer un autre hiver dans l'humidité. En plus, j'ai reçu une facture de 1 600 € d'électricité que je ne pouvais pas payer et j'avais peur d'être coupée. Chrystelle a téléphoné avec moi et on a négocié un paiement en 24 mois.

Depuis plusieurs mois, j'avais baissé les bras face au mépris du propriétaire, la CLCV m'a redonné l'envie de me battre.

On a monté ensemble un dossier pour obtenir l'assurance protection juridique, qui va me payer un avocat. Chrystelle m'accompagne pour le premier rendez-vous chez l'avocat, cela me rassure.

Je n'aurais pas eu le courage d'aller au tribunal toute seule contre le propriétaire, qui se croit au-dessus des lois, mais avec la CLCV c'est possible. J'ai dit à mes voisines que je vais attaquer le propriétaire au Tribunal, elles m'ont dit que j'avais raison et que les locataires précédents n'avaient pas osé le faire.

Ma fille ne veut plus que mes petits enfants viennent dans ma maison car elle est trop humide. Je suis triste de ne pas pouvoir recevoir mes petits enfants pour Noël, pourtant j'ai mis des décorations dans le salon pour cacher les moisissures. »



LA COLLABORATION DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE AVEC L'ADIL DES CÔTES D'ARMOR

Le diagnostic territorial partagé (dit à 360°)³ des Côtes d'Armor mis en place dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale a inscrit l'action de l'ADIL 22 sur le volet de **l'accompagnement spécifique des locataires de logements indécents et indignes et/ou en situation d'expulsion.**

L'accompagnement global des ménages costarmoricains, soutenu par la Fondation Abbé Pierre, s'est donc traduit concrètement par l'embauche d'un travailleur social à côté d'un juriste afin de renforcer le lien entre indignité du logement et aspects sociaux du relogement.

D'autres départements ont mis en place une inter-

³ Le 21 janvier 2013, le gouvernement a adopté le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Pour répondre aux objectifs de ce plan, les diagnostics territoriaux partagés dits à 360° constituent un outil permettant de prendre en compte toutes les situations d'exclusion, notamment en termes de difficultés d'accès au logement, d'absence de logement pour les personnes vulnérables.

vention croisée entre la CAF et l'ADIL pour permettre d'intervenir auprès des ménages allocataires en situation d'habitat indécents ou indignes. Suite au repérage d'une situation d'indécence dans le logement (par le locataire, par un travailleur social ou un autre partenaire), une visite est organisée en binôme.

En Ille-et-Vilaine, le dispositif a donné lieu à 152 signalements par an et 92 visites.

Parmi ces signalements, 50 % des logements sont in-

décents. **L'accompagnement par ce dispositif a permis d'aboutir à la réalisation de travaux dans 50 % à 80 % des cas selon les informations des différents partenaires.** (Source : étude Ville et Habitat, « Les réseaux de lutte contre l'Habitat indigne en Ille-et-Vilaine », janvier 2013)

Le regard du bénévole sur l'action « suivi-habitat »

Marie-Jeanne Gandrille – Bénévole Référente Fondation Abbé Pierre dans les Côtes d'Armor

« L'idée est géniale... Les problématiques liées au maintien dans de bonnes conditions dans son logement sont multiples et complexes. Il suffit de se pencher sur les procédures, celles qui sont liées aux expulsions locatives, ou à l'indignité-insalubrité par exemple, pour mesurer combien elles exigent d'expertise et combien leurs cheminements appellent de soutien humain pour des situations fragilisées : tous les versants de la vie de chacun sont en jeu... les ressources du ménage, la santé, l'isolement, la capacité de mobilisation pour faire face à ces difficultés... et j'en passe, moi qui suis convaincue que l'habitat est aussi un facteur essentiel qui participe à la protection de l'enfance.

C'est sur la prise en compte des situations dans leur globalité que l'initiative se fonde avec son travail juridique et son accompagnement social : conjointement ou en relais dès que nécessaire... **Près de 200 ménages ont pu bénéficier depuis début 2015 de ce dispositif conventionnel entre la CAF, l'ADIL des Côtes d'Armor et la Fondation Abbé Pierre :** cette dernière a été initiatrice de la démarche et son financement conséquent d'un poste de juriste et celui d'un travailleur social a autorisé cette approche globale tant préconisée mais trop rare dans la sphère de l'action sociale.

J'ajoute à cela le souci de proximité, avec **cet outil qui se raréfie aussi, celui de la visite à domicile : aller vers...** les personnes et leurs conditions d'existence, dans leur milieu de vie. Une richesse exceptionnelle pour mieux comprendre, et mieux aider avec ce double regard du social et du juridique...

Enfin et pour compléter le panel des moyens à disposition, **la possibilité d'apporter rapidement une aide financière** pour stabiliser certaines situations très précaires : là encore la FAP a rendu possible ce moyen supplémentaire et précieux d'intervenir en finançant une enveloppe gérée localement – c'est aussi ainsi que j'ai pu mesurer la qualité du travail fourni dans la complémentarité, car chaque soutien attribué a nécessité la validation préalable de la Fondation.

Encore une fois et pour ma part, je ne puis que témoigner très fortement mon « enthousiasme » face à ce type d'initiatives qui s'efforcent de s'adapter au mieux aux besoins des personnes le plus souvent en très grande difficulté : proximité, rapidité, écoute, complémentarité, respect des singularités pour optimiser l'efficacité d'intervention à leurs bénéfices.

Il y aurait lieu de modéliser cette approche qui « tous comptes faits » fédère les énergies et renforce leurs effets : au lieu de cela, les organisations trop souvent parcellaires et en tuyaux d'orgue dissocient les « prises en charge » avec des coûts, à coup sûr, autrement plus élevés ! »

LA SENSIBILISATION DES ACTEURS DU LOGEMENT SUR L'ACCÈS AUX DROITS LIÉS À L'HABITAT

La construction du réseau local s'est traduit concrètement par, outre la réalisation d'une première journée régionale en 2013 à St Brieuc, l'organisation avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement d'un colloque régional à Brest intitulé « Justice et habitat indigne » en décembre 2015.

Cette rencontre avait pour objectif de sensibiliser les acteurs du monde de la justice, du logement et de l'habitat, à la nécessité de mieux faire respecter les droits des locataires et occupants.

L'agence Bretagne a donc poursuivi le travail de lobbying local dans ce sens et souhaite désormais accompagner la CLCV du Finistère dans le cadre d'une affaire renvoyée en correctionnelle portant sur un « marchand de sommeil ».

La constitution de partie civile de la Fondation Abbé Pierre aux côtés de la collectivité de Brest Métropole et de la CLCV 29 permettra,



nous l'espérons, l'émergence d'une jurisprudence locale pénale qui montre que les agissements des marchands de sommeil peuvent être réprimés et qu'une action commune en faveur des mal-logés est possible entre acteurs aussi divers dès lors qu'ils poursuivent le même objectif d'intérêt général.

2.2 UN ACCÈS AUX DROITS LIÉS À L'HABITAT POUR CEUX QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion des personnes et familles défavorisées, la Fondation Abbé Pierre soutient 8 associations depuis 2013. A travers ces initiatives, il s'agit de garantir l'accès aux droits de tous, et notamment des jeunes, des personnes incarcérées, des personnes étrangères à statut complexe, en les accompagnant vers l'accès ou le maintien dans le logement, l'hébergement, la santé, l'éducation...

L'accès au logement des jeunes, et notamment des jeunes sortis d'incarcération, est souvent évoqué dans les diagnostics à 360°. Dans le département du Morbihan, comme dans les autres départements, un nombre important de personnes libérées n'ont aucune solution de logement à la sortie.

Depuis octobre 2012, à l'initiative du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Morbihan et en partenariat avec le Bureau d'Information Jeunesse de Lorient et le CRIJ Bretagne, un Point Information Jeunesse (PIJ) a été mis en place au sein du centre pénitentiaire de Plœmeur.

En plus du conseil aux détenus, la création d'un PIJ en milieu carcéral permet d'accompagner et d'informer les personnes sur les solutions de logement à la sortie de prison. Un livret a d'ailleurs été produit et recense l'ensemble des informations sur les solutions de logement et d'hébergements existants.



Deux témoignages de détenus

« Incarcéré depuis juin 2011 au centre pénitentiaire de Plœmeur, j'ai souvent été amené à solliciter l'intervenante du PIJ dans mes recherches d'emploi, les CV, lettres de motivation. C'est en partie grâce au PIJ si j'ai réussi à aboutir à une promesse d'embauche. Ce genre de structure devrait continuer à exister et même s'étendre à toutes les prisons.

Dans tout ce que j'ai entrepris, le PIJ a été là pour me guider, me conseiller et a su répondre au mieux à mes attentes. **C'est l'une des meilleures choses qu'ils ont créé dans la prison. Je tiens d'ailleurs à remercier le PIJ pour toute l'aide**

qu'il m'a apportée. En espérant que le PIJ existe encore longtemps pour la réinsertion des détenus ! »

« Le PIJ est le seul endroit libre de la prison, le seul qui t'accueille tel que tu es, quel que soit ton apparence, ta nationalité. Au PIJ, tu te prépares pour retourner dans la vraie vie. **C'est le seul endroit où tu peux trouver des infos sur ton futur logement**, ta future formation, ton futur emploi. Personnellement, **grâce au PIJ j'ai pu trouver un logement et une formation et retrouvé ma vie de famille.** »

Témoignage de Géraldine, animatrice du PIJ

Le surveillant ouvre la porte. Trois personnes entrent.

« M. M. Je le connais déjà bien. Il sort bientôt. Il n'a pas de logement. Plutôt sur Lorient. Pas trop grand et pas trop cher. Une demande de logement social ? Pourquoi pas... Mais M. M. n'a pas son avis d'imposition et sa carte d'identité, il ne sait pas trop où elle est. C'est pas grave... On va faire une déclaration de revenus au Trésor Public et vérifier que la carte d'identité est au vestiaire avec ses effets personnels.

Un rendez-vous avec le SIAO ? Pourquoi pas... Je l'invite à revenir pour faire un point sur l'avancée

de sa situation. Et puis ce sera l'occasion de parler de son projet d'insertion professionnelle... faut bien faire quelque chose en sortant. Si on sort et qu'on ne fait rien, c'est retour à la case prison vite fait. »

Parfois sortir, ça fait peur. Surtout quand on ne sait plus ce qu'on aime, ce qu'on sait faire, ce dont on a envie. M. M. est resté longtemps en détention finalement. On ne redonne pas confiance en 5 minutes. Et il faudra encore de longues discussions pour permettre à M. M. de trouver un chemin sur lequel s'engager, pour qu'il retrouve quelque part en lui une envie, une vieille ...

... passion qu'il pourra peut-être transformer en projet professionnel. »

Le PIJ du centre pénitentiaire a bien sûr vocation à rendre accessible, à ceux qui en sont le plus éloignés, une information objective et fiable sur tous les sujets. Mais pas que... il s'agit surtout d'apporter une écoute attentive, empathique à chacune des situations. D'apporter un peu d'humanité. De redonner confiance. De

leur montrer que d'autres choix existent en dehors de la délinquance. **Commencer par avoir un logement, c'est déjà un bon début.**

- 3 433 sollicitations du BIJ entre 2013 et 2015.
- La hausse de la fréquentation se poursuit entre 2015 et 2016 (+ 29%).

Face à la forte montée en charge des problématiques de logement et d'hébergement des étrangers, la **Cimade** a mis en place des permanences d'accès aux droits pour accompagner les personnes migrantes dans leurs démarches administratives.

- Près de 1 000 personnes étrangères accueillies entre 2014 et 2015 dans le cadre de permanences d'accès aux droits pour les personnes en situation de précarité administrative.
- Pour la grande majorité, ces personnes sont isolées ou en famille et n'ont pas hébergement.

3 - Appels de détresse

330 AIDES PERSONNELLES
VERSÉES AUX MÉNAGES POUR UNE SOMME GLOBALE DE
125 000 € ENTRE 2013 ET 2016.



ENTRE 2013 ET 2016,
LE NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
A AUGMENTÉ DE **362 %**
NOTAMMENT POUR LE PARC D'HABITAT PRIVÉ



La Fondation Abbé-Pierre octroie des aides financières « **Appels de détresse** » (subventions) à des ménages aux ressources modestes en difficulté :

- **pour se maintenir dans son logement** (impayés de loyers),
- **pour accéder au logement** (frais de déménagement, frais liés à l'installation, mobiliers de première nécessité),
- **exceptionnellement concernant les fluides** (électricité, eau) s'il y a une menace d'une coupure immédiate.

Notre aide ne peut être accordée que si tous les dispositifs d'aides publiques (Fonds de Solidarité Logement des Conseils Départementaux, aides des Centres Communaux d'Actions Sociales, autres), **les négociations avec les créanciers et apurement de dettes ont été sollicités au préalable.** De plus, l'aide directe de la Fondation Abbé Pierre doit permettre de produire un effet levier et résoudre durablement, on l'espère, la situation d'habitat du ménage.

Objectifs en 2013-2016

- ⚙️ **Centrer nos soutiens sur les territoires où les sollicitations du Fonds Solidarité Logement et les précarités sont les plus fortes (hors grandes agglomérations), en secteur rural et notamment en Centre Bretagne.**
- ⚙️ **Multiplier par trois le nombre de familles aidées à l'échelle de la région. Pour mémoire, sur l'exercice 2013 nous avons reçu 43 dossiers dont 32 avaient reçu une issue favorable.**
- ⚙️ **Renforcer l'effet levier en nous associant à d'autres structures et associations afin de solutionner durablement les difficultés des ménages modestes.**

3.1 LE REGARD DES BÉNÉVOLES : FRANÇOISE ET CLAUDINE

« **Bénévole à la FAP jusqu'en 2015**, j'avais pour mission le suivi administratif des « appels de détresse ». J'étais en contact direct avec les travailleurs sociaux et j'ai eu l'occasion de présenter cette aide à certains élus locaux.

J'ai rapidement été confrontée à des situations de personnes en grande précarité, défavorisées, sans abri ou mal logées.

J'ai saisi l'importance de mon engagement à travers le traitement de ces dossiers en constante aug-

mentation. Évoluant au sein d'une équipe de bénévoles très engagés et à l'écoute des autres, j'ai participé à des manifestations riches de rencontres et d'enseignements.



J'ai découvert qu'être bénévole, c'est mettre de côté ses certitudes, ses préjugés, afin de donner de son temps et de son énergie. J'aime à dire qu'en donnant à l'autre je me suis enrichie. »

« **Je travaille comme bénévole à la Fondation Abbé Pierre depuis janvier 2015.** Dès le départ, ma mission a été de gérer les Appels de détresse : prendre connaissance des dossiers envoyés par les travailleurs sociaux, vérifier les pièces, enregistrer et gérer la partie administrative (convention, autorisation d'engagement financier, chèque et courrier).

Avant de commencer ce bénévolat je ne pensais pas que la misère des gens (seulement à travers un dossier) allait m'affecter autant. Ces personnes dans le besoin, qui font appel à la Fondation Abbé Pierre, m'ont ouvert les yeux sur un monde que je ne connaissais qu'à travers les médias, et cela a réveillé quelque chose en moi que je ne comprends toujours pas. J'ai découvert la misère, ce qui pourrait arriver à n'importe qui d'entre nous. Par contre, je trouve frustrant de ne pouvoir faire plus, de ne pouvoir aider tout le monde,



d'être obligée de faire des choix. Dommage que l'aide apportée ne soit souvent qu'une goutte d'eau par rapport aux besoins.

Presque deux ans après mon arrivée, ce n'est pas que je me suis habituée mais j'ai pris du recul, je me sens moins affectée.

Mon idée avant de rentrer à la Fondation Abbé Pierre était de faire du bénévolat sur le terrain, mais il faut des connaissances que je n'ai pas. Aujourd'hui que je connais mieux la mission de la Fondation Abbé Pierre, je me rends compte qu'il y a énormément à faire en matière de mal-logement, que j'ai encore beaucoup à apprendre et que c'est un vrai métier. Donc pour l'instant, je continue mon bénévolat derrière mon bureau en espérant avoir de moins en moins de dossiers à traiter, ce qui voudrait dire qu'il y aurait moins de misère.

On peut rêver, n'est-ce pas !

Je terminerai par une phrase de l'abbé Pierre : « On n'est jamais heureux que dans le bonheur qu'on donne. Donner, c'est recevoir ».

Exemple d'aide

Madame S., âgée de 26 ans, mère de 3 enfants en bas âge (2 et 3 ans), était en instance de séparation suite à des violences conjugales, elle recherchait un logement et ne percevait que les prestations familiales d'un montant de 479,97 €.

Afin de pouvoir étendre ses droits auprès de la CAF, il fallait qu'elle soit séparée. Elle était obligée de vivre sous le même toit que son conjoint du fait d'une dette de loyer de son ancien logement. En effet, pour accéder à un logement au sein d'un bailleur

public sur le secteur de Fougères, elle devrait solder sa dette de 177 €, ce qu'elle ne pouvait faire.

La Fondation Abbé Pierre a donc pu solder cette dette et ainsi permettre de débloquer la situation. Madame a pu intégrer son nouveau logement sous trois semaines.

« Votre aide m'a permis d'accéder à un logement avec mes enfants et de me sortir d'une situation bloquée à cause d'une ancienne dette de loyer ».

Cette action est importante car elle nous permet d'aider directement des personnes en souffrance, d'être proche du terrain, d'être réactif et pragmatique face à des situations d'urgence comme l'était l'Abbé Pierre. La capitalisation de ses aides allouées entre 2013 et 2016 ont pu nous permettre la mise en place un réseau de donneurs d'alerte et de veille de la précarité sur les territoires.

Force est de constater que les enseignements ont été importants :

- **Précarisation des ménages bretons, évolutions des fragilités, émergence de profils type de bénéficiaires** (au cours du plan d'action, nous avons remarqué que le public avait évolué. Par exemple, en 2016 nous aidons plus de jeunes retraités, de femmes seules, de personnes en situation de maladie).
- **Manque d'accompagnement sur certains territoires, limites, voire inefficacités de certaines aides publiques.**
- **Accroissement des signalants et des donneurs d'alerte notamment non issus du travail social de secteur.**

Chiffres à retenir

- **330 aides personnelles versées aux ménages pour une somme globale de 125 000 € entre 2013 et 2016**
- **Entre 2013 et 2016, le nombre de dossiers reçus à l'agence a augmenté de 362%, notamment pour le parc d'habitat privé**

3.2 L'ANALYSE DE MARYLÈNE, ASSISTANTE DE L'AGENCE BRETAGNE

« Je suis arrivée en octobre 2012 au sein de l'agence Bretagne, j'ai découvert l'aide « appel de détresse » qui permet d'aider les publics en difficulté de logement. Je me suis aperçue que le traitement administratif était très chronophage. Il est parfois difficile d'obtenir certains justificatifs, cela s'explique parfois par la difficulté de joindre les travailleurs sociaux qui sont en charge de nombreux dossiers ou par le changement d'affectation de ces derniers, mais aussi parce que la famille ne fournit pas les documents nécessaires malgré les relances des professionnels.

Mon travail a évolué pendant ces 4 années. Au commencement, je traitais tous les dossiers du début à la fin et envoyais les situations par mail aux bénévoles afin d'émettre un avis.

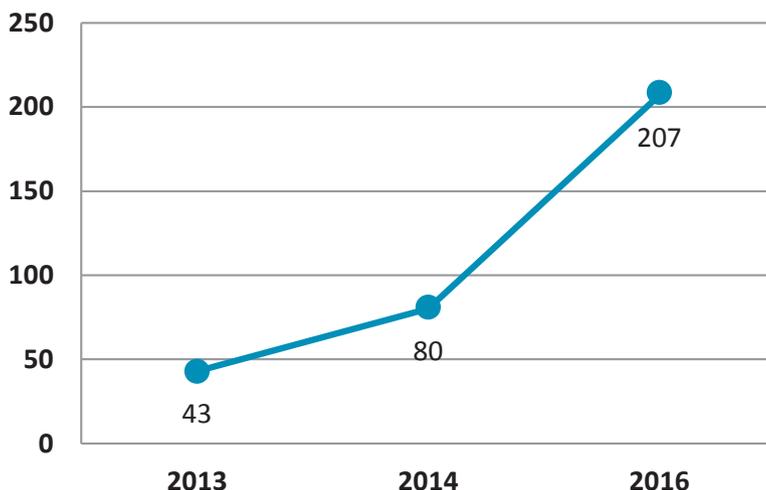
Par la suite Françoise, bénévole, est arrivée à l'agence en avril 2014 afin de me seconder dans cette mission. Très vite, elle a pris en main les dossiers et a su les traiter du début à la fin, elle nous consacrait 2 à 3 jours par semaine. Fin 2014, nous

avons eu un surcroît d'activité avec un gros pic de nouveaux dossiers, suite à notre communication auprès des CCAS et associations. Nous avons également mis en place un nouveau formulaire avec son livret explicatif. En janvier 2015, nous avons recruté une deuxième bénévole : Claudine, qui a commencé à prendre le relais en binôme avec Françoise.

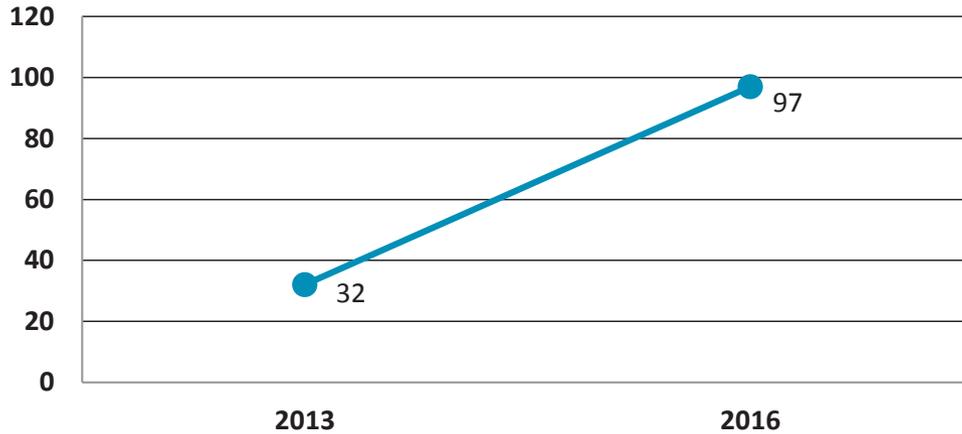
En septembre 2015, mon travail a de nouveau évolué, car nous avons fait des délégations d'enveloppe auprès de partenaires (l'ALECOB et l'ADIL 22). Nous avons toujours un avis consultatif sur les dossiers qu'ils instruisent pour notre compte. Pour ma part, le bilan de la délégation d'enveloppe est très positif notamment avec l'ALECOB. Je pense que c'est une bonne méthode et qui permet d'être au plus près des bénéficiaires.

Pour notre nouvel exercice 2017, nous souhaitons développer notre action avec les SOS Familles des 4 départements bretons afin de mutualiser nos aides en alliant subventions et microcrédit ».

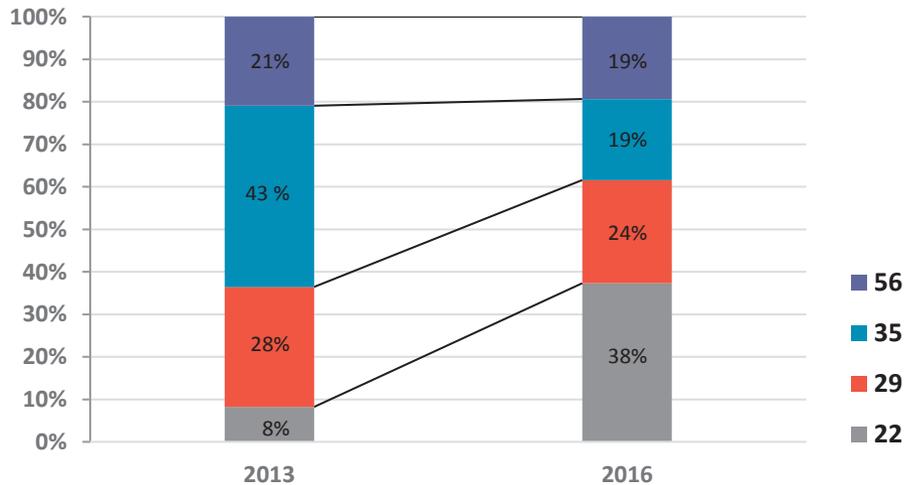
Évolution du nombre de dossiers reçus à l'agence Bretagne



Nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable



Répartition géographique départementale des ménages bénéficiaires entre 2012 et 2016



Lors du démarrage de l'action, nos soutiens étaient principalement concentrés en Ille-et-Vilaine où est située l'agence mais nous avons donné à cet outil un caractère plus régional.

En 2016, 20 % des aides allouées ont été mobilisées pour le pays du Centre Ouest Bretagne, 16 % pour le pays de St Brieuc, 10 % pour le pays de Dinan et pour le pays de Rennes, 8 % pour le pays de Saint-Malo, 6 % pour le pays de Brest et de Cornouailles, 5 % pour le pays de Lorient, 4 % pour le pays de Vannes.

3.3 DEUX TÉMOIGNAGES DE BÉNÉFICIAIRES

La Fondation Abbé Pierre a été sollicitée pour une aide sur une facture d'électricité d'un montant de 600 € pour Monsieur et Madame A. Lors de la visite, l'association Alecob constate que du fait de la panne de la chaudière, seules certaines pièces de la maison sont chauffées et que les sources d'énergie sont diverses. L'état de la maison se dégrade notamment dans les pièces non chauffées où apparaissent d'importantes traces de moisissures.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées notamment la pose d'un poêle à bois mais son positionnement dans la maison ne permettrait pas de chauffer la totalité du logement. La réparation de la chaudière fuel a semblé être la solution la plus appropriée. Après avoir étudié plusieurs devis, une aide de 165 € a été accordée par la Fondation Abbé Pierre. Un seul type de chauffage est utilisé maintenant par le couple.

« Nous savions que ce que nous faisons n'était pas confortable et mauvais financiè-

rement, mais nous chauffons au coup par coup en fonction de notre budget : achat de bois ou de bidon pour poêle à pétrole. Nous avons beaucoup plus chaud lorsque la chaudière fonctionnait mais maintenant cela revenait trop cher de la réparer. De même, nous avons envisagé lorsque nous avons acheté cette maison, de réaliser pleins de travaux comme l'isolation. Mais comme j'ai perdu mon travail avec ma maladie, nous n'avons plus les moyens même avec les aides. Ce qu'il reste à payer est très élevé ».



Monsieur D., âgé de 68 ans, célibataire, vit seul. Il est propriétaire d'une petite maison à la campagne. Il touche une retraite de 634 € et a des soucis de santé.



Sa cuisinière à bois est à la fois son seul moyen de chauffer et de cuisiner. Vu l'état de son vieux fourneau, et de peur de provoquer un incendie, il n'osait plus le faire fonctionner.

« J'ai trouvé une cuisinière d'occasion et le raccordement a été fait gratuitement par un professionnel. La Fondation Abbé Pierre m'a accordé une aide de 660 € afin d'acheter le nouveau fourneau. Je remercie l'Abbé Pierre. J'ai pensé à écrire une carte de vœux en janvier 2016 ».

Les appels de détresse de la Fondation Abbé Pierre permettent d'analyser concrètement les niveaux de ressources des ménages. Face à la précarisation et l'affaiblissement des ressources de certains ménages bretons, l'effort des collectivités locales doit être poursuivi. Le Fonds Solidarité Logement déployé par les Conseils Départementaux est l'outil principal d'accès et de maintien dans le logement. Cet outil doit être renforcé même si la raréfaction des financements publics peut faire craindre une plus grande modération de ses budgets.

4 - Le logement des jeunes en difficulté

CES ACTIONS DE
COHABITATION SOLIDAIRES
ONT ÉTÉ SOUTENUES À HAUTEUR
DE **69 000 €** DEPUIS 2013



137 CONVENTIONS
DE BINÔMES EN LOGEMENT
INTERGÉNÉRATIONNEL



2 200 HABITANTS
MOBILISÉS DANS **108** PROJETS
(QUARTIERS BELLEVUE À BREST,
VILLEJEAN ET MAUREPAS À RENNES)



100 JEUNES LOGÉS
DANS LE CADRE
DES COLOCATIONS
À PROJETS KAP'S



L'accès à l'hébergement et au logement des jeunes devient de plus en plus problématique en Bretagne. Toutes les études et documents régionaux y font ré-

férence (diagnostics à 360°, plans départementaux pilotés par l'Etat et les Conseils Départementaux, programmes locaux de l'habitat) et pointent les besoins hétérogènes des nouvelles catégories :

Jeunes en errance, étudiants, stagiaires, travailleurs pauvres, jeunes accédants à la propriété, jeunes isolés en secteur rural, etc.

Tous les partenaires de la Fondation Abbé Pierre dont la FNARS, le groupe Alerte de l'URIOPSS, les missions locales, les SIAO pointent l'urgence à accompagner les jeunes et à proposer des outils innovants d'accès au logement. En effet, trop de jeunes renoncent à l'autonomie (phénomène des Tanguy) à la formation et à l'emploi du fait d'une difficulté de logement.

Principalement dans les métropoles et certaines agglomérations, nous avons soutenu des projets d'habitat et « d'habiter » pour les jeunes, les plus durement touchés par le mal-logement du fait de manque de ressources ou des conséquences de ruptures familiales.

4.1 FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN PARC LOCATIF POUR DES JEUNES SANS OU À TRÈS FAIBLES RESSOURCES

« Je suis Anthoumani, je suis né en 1992 à Mayotte. Je suis venu à Brest car mon oncle travaillait à l'Ifremer. Il m'a d'abord hébergé chez lui pendant un an mais ça devenait trop pesant.

Je suis suivi par la mission locale de Brest en lien avec la garantie jeune. Au début, je voulais plutôt faire une demande de logement social mais on m'a plutôt dirigé vers un FJT, mais ça fait trop internat, c'est pas mon truc. Quand on m'a dit d'aller vers l'AIVS Alma pour avoir un logement autonome auprès d'un propriétaire privé, ça m'a paru une bonne solution.

C'est mon premier logement à moi. Il fait 35 m² et a une entrée indépendante. Le loyer et les charges sont à 340 €. Les aides au logement sont de 272 €. Je touche 460 € avec la garantie jeune. C'est pas neuf mais c'est très bien pour moi. L'association m'a aidé pour les papiers et les aides, le loca pass et l'aide pour les meubles du conseil départemental.

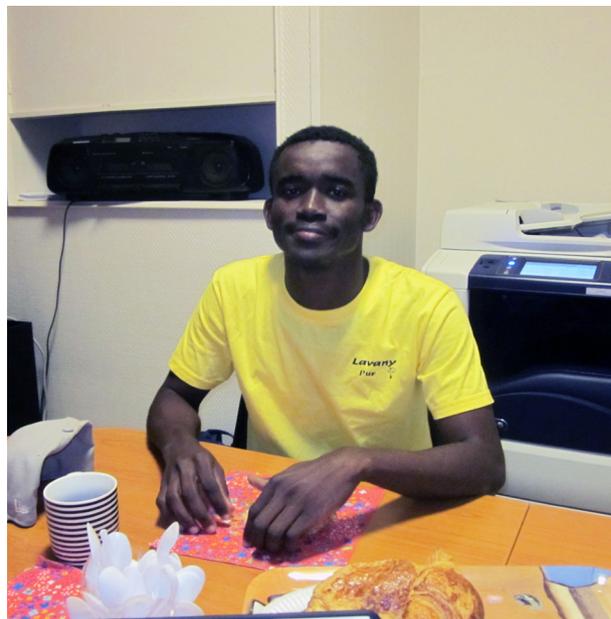
Je pense que les propriétaires sont rassurés d'avoir une association comme l'AIVS qui nous aide dans nos démarches. Pour moi, avoir un logement tout seul c'est important. J'ai besoin d'être bien chez moi. Je me sens responsable et je gère mon budget toutes les semaines. Je suis quelqu'un de sérieux. . . .

... Au niveau études, j'avais raté mon bac S, mais j'ai fait plein de boulots et le manuel me plaît bien.

J'ai fait une formation d'électricien avec l'AFPA de Morlaix. J'ai fait de l'intérim ; j'ai passé quelques entretiens pour des CDI, mais ce qu'il me manque c'est plus d'expériences et le permis. En plus mon auto-école vient de fermer !

En tout cas, j'ai un logement ! »

Même si pour Anthoumani, l'avenir paraît s'éclaircir, l'action menée par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale Alma à Brest pour créer une offre de logement abordable pour les jeunes doit être mieux soutenue. Outre la question des financements, la coopération de tous les acteurs est un vecteur important à la réussite du projet et au développement d'un parc dédié.



4.2 SOUTENIR DES ACTIONS INNOVANTES POUR FAVORISER LES COLOCATIONS ÉTUDIANTES

Les étudiants ont aussi besoin de logement pas cher, alors tout devient intéressant pour se loger « malin ». La colocation a le vent en poupe quand il s'agit d'avoir plus de surface et de confort, mais cela n'est pas toujours simple.

Nous soutenons depuis plusieurs années deux actions innovantes : le logement intergénérationnel mis en œuvre par la « La Maison en ville » à Rennes et les colocations solidaires KAP's de l'AFEV Bretagne-Pays de Loire (Brest et Rennes).

30 % des étudiants logés dans le cadre de l'action « La Maison en ville » ne seraient pas venus étudier à Rennes s'ils n'avaient pas trouvés cette solution de logement.

Pour l'association, il est difficile de maintenir le nombre de chambres proposées par les logeurs car leur nombre décroît chaque année de 30 % à 40 % du fait de l'âge ou de placement en structure. Un travail important de communication auprès des acteurs de santé, culturels, associatifs est réalisé pour sensibiliser les personnes âgées à accueillir des jeunes.



Stéphane et Hasnae de l'agence Bretagne de la Fondation Abbé Pierre avec les jeunes de la résidence Aile de Carhaix

L'action proposée par la « Maison en ville » recherche plusieurs buts pour Axelle Verny.

Il s'agit de développer le logement intergénérationnel en proposant des solutions de mise en relation locative :

- Échanger un toit contre une présence conviviale et rassurante, des services et partager la vie quotidienne d'une personne âgée ou en situation de handicap, ou d'une famille monoparentale.
- Pour les jeunes, c'est un moyen d'avoir accès à un logement répondant à de bonnes normes d'accueil et à faible coût.
- Pour les accueillant, c'est un moyen de sécuriser le maintien à domicile, et pour certains seniors, de retarder le placement en maison spécialisée.

- Lutter contre la sous-occupation des logements dans les zones urbaines tendues. La courbe des âges joue en faveur de l'habitat inter générationnel et l'accueil des jeunes est déterminant pour le maintien à domicile.



Un binôme à Rennes : Marin et Monsieur Tardivel

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville lutte contre les inégalités et la relégation dans les quartiers populaires. Elle propose différents terrains d'engagement citoyen pour les jeunes et les étudiants en particuliers.

Les **KAPS** sont des **K**olocations **A** Projets **S**olidaires. Ce projet développé à Brest et Rennes, permet à des étudiants et à de jeunes actifs de s'installer en colocation au sein d'un quartier populaire et d'y proposer des actions solidaires organisées par et pour les habitants.

En Bretagne, ce sont 42 kapseurs qui s'engagent ainsi, en contrepartie de l'accès à un logement à loyer modéré, et qui mettent en place chaque année une cinquantaine d'actions et d'animations de proximité.

Pendant l'année 2015-2016, les quartiers de Bellevue à Brest, de Villejean, Maurepas et Bréquigny à Rennes se sont ainsi animés autour de repas partagés, de concerts, de cafés des langues, d'actions d'aide aux devoirs et d'éducation à l'environnement, d'un système d'échange local, de la réalisation d'un film d'animation... autant d'occasions de se rencontrer,

d'apprendre à se connaître entre voisins et de dynamiser son quartier.

Ces actions pourraient si elles étaient plus soutenues par les acteurs de l'habitat et les

politiques locales trouver une autre envergure et allier deux vertus, celle de loger plus de jeunes en habitat social et de créer du lien social et de la convivialité, source de tout « vivre ensemble ».

« Moi, Leila, j'étais étudiante en première année de Sociologie à l'université de Rennes 2, kapseuse à Villejean dans un immeuble de la rue Bourbonnais, et également bénévole à l'association AFEV pour accompagner un jeune deux heures tous les dimanches après-midi.

L'expérience d'être en KAPS a été super enrichissante. J'ai appris à aller voir de parfaits inconnus qu'étaient mes voisins, à entrer chez eux, à discuter dans l'ascenseur sans problème. Le fait de rencontrer les enfants de l'immeuble était chouette, car ils nous présentaient par la suite à leurs parents.

Dans la colocation l'entente était vraiment bonne et on se motivait les uns les autres pour les actions, nous avons appris à nous connaître et c'était vraiment ma meilleure colocation. Nous étions vraiment soudés et on partageait d'autres moments ensemble que les actions KAPS (tel que aller à mon anniversaire chez mes parents, par exemple). Cet engagement m'a aussi été utile car j'ai appris à mieux m'organiser et à me mettre des deadlines.



Concernant les actions, nous en avons fait environ deux par mois, elles étaient diverses et variées avec les habitants comme : ateliers stop-motion, cuisine, frise géante. L'action la plus importante que nous avons menée tout au long de l'année a été les séances de cinéma d'animation (dessin, pâte à modeler, sable) et cela a bien fonctionné (thème supers héros, déforestation...) ».

Chiffres à retenir

Ces actions de cohabitation solidaires ont été soutenues à hauteur de 69 000 € depuis 2013.

- ➔ **137 conventions de binômes en logement intergénérationnel**
- ➔ **100 jeunes logés dans le cadre des colocations à projet Kap's**
- ➔ **2 200 habitants mobilisés dans 108 projets (quartiers Bellevue à Brest, Villejean et Maurepas à Rennes)**

5 - Les soutiens de la Fondation Abbé Pierre destinés aux publics à la rue sans réponse

La loi dispose que « Toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » (Code de l'Action Sociale et des Familles, article L. 345-2-2). Force est de constater qu'en Bretagne comme ailleurs, ce principe n'est pas respecté.

Nombreux sont les ménages sans logement en Bretagne qui chaque année n'ont pas de réponse en appelant le 115. En effet, les dispositifs sont saturés. Des nuitées hôtelières sont mobilisées alors qu'elles devaient être réduites (dans la lignée du plan national de réduction des nuitées hôtelières).

L'hébergement d'urgence et les places d'insertion sont insuffisants, malgré la création de nouvelles places, ou mal adaptés aux nouvelles typologies des publics

à la rue (femmes avec enfants, jeunes couples, jeunes hommes de moins de 25 ans...).

Pour certains, les seules réponses peuvent être la solidarité des proches ou se résigner à vivre en squats.

Face à l'urgence et à la détresse des personnes à la rue, des associations et des collectivités locales sont prêtes à se lancer dans l'élaboration de réponses adaptées pour les personnes les plus éloignées des réponses logement et hébergement. C'est le cas à Rennes avec l'action COORUS (COORDination de l'Urgence Sociale), à Rédéne avec le projet « cent pour un », ainsi qu'à Pontivy pour un projet qui sera mis en œuvre à l'échelon intercommunal avec le CCAS et deux associations caritatives.

5.1 UN EXEMPLE DE RÉPONSE INTERCOMMUNALE À RENNES

COORUS (COORDination de l'Urgence Sociale), c'est un dispositif partenarial initié en 2011 consécutivement à l'évacuation d'un squat de deux cent personnes rue Louis Postel à Rennes. Coorus constitue une réponse innovante à la saturation des dispositifs d'urgence et au développement des squats pour les personnes migrantes sans réponses d'hébergement.

L'État, la ville de Rennes, des communes de la Métropole, Rennes Métropole et la Fondation Abbé Pierre ont associé leurs efforts afin de proposer une solution d'hébergement digne aux ménages. L'association la Sauvegarde 35 gère le dispositif par le biais de deux travailleuses sociales, une assistante sociale et une TISF (Travailleuse de l'Intervention Sociale et Familiale).

Le dispositif consiste à mettre à disposition 15 logements communaux (fluides inclus) par des communes de Rennes Métropole (Rennes, Thorigné Fouillard, Betton), soit 85 places pour les publics les plus éloignés du logement.

Concrètement, les personnes à la rue accèdent directement à un hébergement digne dans un logement diffus, permettant l'intégration dans un quartier pour développer un projet personnalisé en lien avec un environnement stable, réamorcer ou amorcer l'accès aux droits...

La plus-value du dispositif réside dans l'accompagnement social, global et individualisé, mis en œuvre par les deux salariées de la Sauvegarde 35.

Une visite d'un logement COORUS

Mme A., Mme B. et sa fille, cohabitent dans un logement de bon confort, dans une commune de Rennes Métropole. Le logement est situé près d'une école, il est sommairement meublé et propre. L'accueil est chaleureux malgré le froid dehors.

Madame A. indique qu'elle était étudiante africaine en France, qu'elle a perdu sa bourse d'étude du fait d'un problème de santé. Elle indique qu'elle a été hébergée par une personne d'une association à Rennes. Elle a dû vivre dans le bureau d'une association pendant plusieurs mois. Elle devait quitter le local lors des permanences et rendez-vous. Pour elle, ce logement et le dispositif Coorus est une bénédiction. Elle continue sa thèse malgré ses problèmes

de santé et de vue. Sans les associations caritatives de la commune, elle ne pourrait survivre au regard des soixante euros de ressources dont elle bénéficie chaque mois. Elle est en recours étranger malade.

Madame B. a eu un parcours difficile en hébergement d'urgence. Elle est tombée enceinte alors qu'elle était en hébergement. Sa fille a le statut de réfugiée mais elle est encore dans une situation administrative non aboutie.

La cohabitation entre les deux femmes se passe bien, les sourires sont là. Les personnes sont respectueuses et remercient chaudement les deux salariés de la sauvegarde 35 pour tout le travail d'accompagnement au quotidien.

5.2 LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DE PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Retours d'expérience de Géraldine et Laurie

Pour Géraldine, travailleuse sociale, « son métier consiste à réaliser l'accès et le maintien des droits pour les personnes en fonction du titre de séjour détenu. Cela comprend aussi les droits connexes : santé, ressources, insertion sociale et professionnelle, parentalité, accompagnement vers le logement autonome... Auprès du réseau des professionnels extérieurs, nous sommes les référents.

A l'écoute et réactives, nous mettons tout en œuvre pour être au plus près des besoins et ressources des personnes accompagnées. Je suis là aussi pour accompagner la gestion de l'attente et trouver des moyens d'améliorer les conditions d'existence des ménages qui ont eu des parcours plus que chaotique à la rue ou en hébergement d'urgence.

Les personnes étrangères sont souvent traumatisées, elles ont dû fuir leur pays ou viennent sauver leur vie au regard de leur problème de santé.

En ce moment nous avons beaucoup de femmes et de femmes avec enfants dans le dispositif Coorus. Nous sentons des difficultés sur la question de la



parentalité. C'est un axe que j'ai envie de travailler pour mieux comprendre les enjeux parents/enfants. Les personnes que nous accompagnons présentent aussi une santé très fragile avec des pathologies avérées. La souffrance psychique est très souvent présente. »

Laurie, dans le cadre de visites sur les différents lieux d'hébergement, a pour mission d'assurer . . .

... un accompagnement lié à la vie quotidienne visant le bon état et la bonne utilisation des logements mis à disposition. L'accompagnement spécifique lié au logement fait apparaître un besoin de médiation entre les personnes cohabitant sur le même lieu d'hébergement. Mais c'est aussi parfois du temps de médiation avec le voisinage. « C'est une dimension importante mais aujourd'hui ça se passe plutôt bien.

Je suis en contact avec les services techniques des mairies qui interviennent dans les logements. Nous envisageons de mettre en place des actions collectives autour de la consommation des énergies dans les logements afin de responsabiliser les ménages.

De façon générale, les ménages sont très reconnaissants de notre travail. Ça nous booste au quotidien. »

6 - Le déploiement des programmes nationaux de la Fondation Abbé Pierre en Bretagne

Outre les subventions affectées sur le budget de l'agence Bretagne dans le cadre de son plan d'action 2012/2016, les programmes nationaux de la Fondation Abbé Pierre sont également déployés en Bretagne.

Aides aux pensions de familles, soutien aux accueils de jour, concours à la production de logements très sociaux (Toits d'Abords), actions du vivre ensemble et de changement de regard sur les habitants et les plus modestes (promotion des habitants)... nombreux ont

été les projets et actions investis dans la région par les responsables de programmes, chargé(e)s de missions et bénévoles de la Fondation Abbé Pierre.

Sans vouloir en tracer un exposé exhaustif, notre document se contente d'en exposer quelques uns et surtout de visiter la philosophie de ces programmes qui ont aujourd'hui, plus que jamais, toute leur importance sur notre territoire, au service des mal-logés.

6.1 LA FONDATION ABBÉ PIERRE SOUTIENT LE LOGEMENT ADAPTÉ : LES PENSIONS DE FAMILLE

Les Pensions de famille, aussi appelées Maisons relais, se sont développées à la suite d'un programme expérimental lancé en 1997 par les ministères du Logement et de l'Action sociale.

Les enseignements tirés de ces expériences très diverses et les contributions de la Fondation Abbé Pierre ont débouché sur la définition du statut administratif de « maison relais » en 2002 (renommées depuis Pensions de famille). Les pouvoirs publics ont encouragé la création de ces structures semi individuelles et collectives qui participent à la mise en œuvre du droit au logement.

Les Pensions de famille constituent une réponse pertinente pour des personnes isolées en situation de mal-logement et de grande exclusion. Elles

permettent de loger durablement des personnes isolées et fragilisées en les aidant à retrouver leur autonomie.

Dans ces maisons placées sous la responsabilité d'un couple d'hôtes, le logement est associé à la vie collective.

Depuis les années 2000, la Fondation a soutenu 216 projets de Pensions de famille, soit 3 767 logements répartis sur 68 départements. Environ 1 projet sur 4 a été soutenu par la Fondation Abbé Pierre (800 projets / 15 000 places).

Elle accompagne durablement un réseau composé d'une quarantaine de Pensions de famille.

À ce jour, la Bretagne compte 664 places de pensions de famille. La Fondation Abbé Pierre en a soutenu 30 % :

Département	Villes	Nombre de logements
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc, Paimpol, Guingamp, Dinan et Belle-Isle-en-Terre	59
Finistère	Lesneven, Brest (2), Morlaix et Quimper	72
Ille-et-Vilaine	Rennes	27
Morbihan	Pontivy et Plœmeur	40
Bretagne	13	198

Chiffres à retenir

→ 13 Pensions de familles soutenues pour un budget global de 163 000 €



La pension de famille Daniel Ravier et le jardin partagé destiné aux résidents, rue de Fougères, Rennes



Pose de la plaque de la Fondation Abbé Pierre en présence des administrateurs de la Fondation et de l'équipe gestionnaire de l'association Saint benoit Labre

Deux d'entre-elles gérées par l'AGEHB et ADALEA ont intégré le réseau des Pensions de famille de la Fondation et se sont engagées à en partager les valeurs (voir la Charte des Pensions de famille de la Fondation Abbé Pierre).

Fort de ce soutien et au terme de plusieurs années, il paraît important de mettre en exergue quelques points d'évolution et apporter des pistes d'évolution :

- Développer de nouvelles places et améliorer le financement en faisant évoluer le coût forfaitaire ;
- Renforcer les modes de collaboration avec les services de santé et plus particulièrement de santé mentale ;
- Améliorer l'accompagnement des habitants en perte d'autonomie ou subissant un vieillissement précoce.

Le regard du bénévole : Jean-Pierre

« **J'ai été bénévole pendant 10 ans à l'agence Bretagne de la Fondation Abbé Pierre** et, dans le cadre de mes missions, je participais au comité de suivi de la Pension de famille Ty Laouen de Lesneven, gérée par l'AGEHB (Animation et Gestion pour l'emploi et l'hébergement en Bretagne).

Cette Pension de famille accueille des hommes et des femmes de tous âges, vivant seuls, souvent en grande précarité, souffrant d'exclusion ou d'isolement social.

La résidence, installée dans des locaux ouverts au public en juillet 2011, dispose de 20 logements de type1 meublés. La configuration du bâtiment donne la possibilité aux résidents d'avoir à la fois un vrai chez soi mais aussi d'avoir à leur disposition des espaces collectifs qui leur permettent de tisser des liens sociaux, de partager des temps communs avec

les autres résidents. Des réunions régulières avec les hôtes permettent d'organiser la vie collective et de définir les règles de vie.

De nombreuses activités leurs sont proposées : théâtre, randonnées (association « ça dépote »), jardinage, création d'un jardin zen, projet Breiz boulic, etc. En mai 2016, les résidents accompagnés des maîtres de maison ont participé aux premières « Rencontres Gourmandes », organisées par la Fondation Abbé Pierre à Préfailles. Toutes ces activités très ludiques sont très appréciées par les résidents.

Le soutien technique et financier de la Fondation, à chaque membre de son réseau des Pensions de famille, est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de la résidence Ty Laouen qui constitue une réponse pertinente pour des personnes isolées en situation de mal-logement. »

6.2 LA FONDATION ABBÉ PIERRE RENFORCE LES ACCUEILS DE JOUR

Chiffres à retenir

→ 8 dossiers soutenus pour un budget de 379 000 €

L'idée des **Boutiques Solidarité** est née d'un double constat : la multiplication des situations de grande exclusion et l'absence de structures proposant simplement un accueil chaleureux en journée pour les personnes vivant à la rue, en errance, très mal logées.

« Les Boutiques Solidarité, c'est l'accueil de tous, l'accueil anonyme mais chaleureux, autour d'un café, pour une discussion, pour une douche, un peu de repos. C'est un lieu de parole, une adresse, une maison, celle peut-être que l'on n'a pas eue, un tremplin pour repartir avec de meilleures chances. (...) En créant les Boutiques Solidarité, nous avons eu les audaces que n'avaient pas les hommes politiques. Il y a à la fois des

forces d'égoïsme et de la compassion dans la société. Il faut qu'il existe des initiatives privées, insolentes, qui dénoncent l'urgence pour que l'opinion puisse s'y intéresser et faire pression. » Abbé Pierre

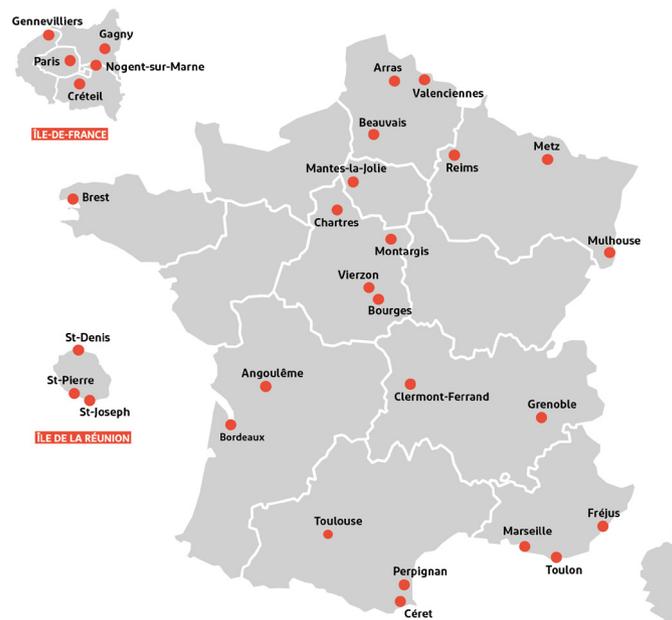
L'une des premières réalisations de la Fondation Abbé Pierre a été la mise en place et l'accompagnement des Boutiques Solidarité. Lors d'une conférence de presse donnée à Paris en novembre 1990, l'abbé Pierre annonce le projet d'ouvrir des accueils de jour. La première ouvre ses portes à Marseille le 18 novembre 1991, la deuxième le 2 décembre à Valenciennes. Nord ou Sud du pays, les besoins sont immenses et le réseau se développe rapidement les années suivantes

à Beauvais, Perpignan, Toulon, Bourges, Chartres, Clermont-Ferrand, sur l'Île-de-la-Réunion...

La Fondation Abbé Pierre soutient et anime un réseau de 30 Boutiques Solidarité, réparties sur l'ensemble du territoire, dont la diversité des projets et des pratiques en fait la richesse. Elle propose des formations, des temps d'échanges et de réflexion, des partenariats nationaux...

En Bretagne, l'accueil de jour « le Phare » porté par l'AGEHB est entré dans le réseau de la Fondation Abbé Pierre en 2013. C'est la première Boutique Solidarité dans la région.

LE RÉSEAU DES BOUTIQUES DE SOLIDARITÉ DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE



À travers un travail d'interpellation des pouvoirs publics et de la société civile, le réseau entend changer le regard porté sur les personnes les plus défavorisées et défendre la place des accueils de jour dans le dispositif « Accueil Hébergement Insertion » afin que les personnes en grande difficulté ne soient pas oubliées des politiques publiques de la veille sociale, du logement et de la ville.

Les associations gestionnaires de ces lieux d'accueil se sont engagées à respecter une charte les liant à la Fondation Abbé Pierre.

Les Boutiques Solidarité sont de véritables lieux d'ancrage et rendent des services de première nécessité, ils assurent aux personnes une sécurité morale, matérielle dans des espaces chaleureux. Pouvoir se poser, se restaurer, prendre une douche, tisser des liens, bénéficier d'une écoute, accéder à ses droits, recevoir son courrier... Au-delà, elles proposent des activités sportives et culturelles tout au long de l'année et invitent les personnes à se mettre en mouvement, à renouer des relations à soi et aux autres, à reprendre confiance et à occuper une place de citoyens.

Elles expérimentent des formes d'accompagnement différentes de l'intervention sociale traditionnelle par des actions collectives, en invitant les personnes à se mettre en mouvement, à trouver leur place dans un groupe, renouer des relations, développer leur estime de soi.

Ce sont des lieux ouverts aux possibles favorisant la participation des personnes, leur permettant de trouver une place dans la cité. Les Boutiques Solidarité sont un terrain d'innovation en matière de soutien des personnes les plus démunies.



Semaine des accueils de jours au « Phare » à Brest, Octobre 2016 Boutique de Solidarité de l'AGEHB

La Fondation Abbé Pierre rappelle la nécessité d'inscrire les accueils de jour dans une stratégie globale de lutte contre les exclusions et d'accès au logement des personnes sans domicile, fondée sur le principe du « logement d'abord ». Il s'agit d'allier des services de première nécessité, des actions collectives, un accès aux droits sociaux et au logement.

« Beaucoup de personnes qui fréquentent le Phare sont sans solution logement, autant dire que c'est un lieu vital et que l'accès aux prestations primaires est essentiel pour elles. »



À gauche, Marianne Alexis, responsable du Phare de Brest, AGEHB

« Le public qui fréquentait l'accueil de jour à ces débuts a bien évolué. Les « grands marginaux », les hommes isolés, assez âgés, souvent bénéficiaire de l'AAH, ne représentent plus la majorité des personnes accueillies aujourd'hui au Phare.

Depuis 2-3 ans, ce sont principalement des migrants (primo-arrivants, demandeurs d'asile ou déboutés du droit d'asile sans hébergement qui sont à la rue ou en squat) qui fréquentent le Phare.

Les moyens sont maintenant insuffisants tant sur les locaux que sur le nombre d'accompagnants... »

6.3 LA PRODUCTION DE LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX VIA LE PROGRAMME « TOITS D'ABORD »



La production de logement social reste décalée par rapport aux besoins, spécialement concernant la part des logements « très sociaux » destinés aux moins fortunés de nos concitoyens.

À travers différents programmes, la Fondation Abbé Pierre a depuis 2005 engagé des moyens importants pour soutenir la production de logements d'insertion sur l'ensemble du territoire (« 1 500 logements très sociaux » de 2005 à 2008, « 2 000 Toits pour 2 000 familles » de 2008 à 2011).

Avec Toits d'Abord, fin 2015, 2 728 logements de plus ont été soutenus en 4 ans, portant le nombre total à 6 500.

La Fondation Abbé Pierre soutient la production de logements d'insertion (logements familiaux en PLAI dans de petites opérations bien localisées, Pensions de familles, réhabilitation de bâti existant) pour apporter des réponses durables à des ménages qui n'ont pas d'expérience locative ou qui ont connu des ruptures ou situations de logement difficiles : expulsions, logement indigne, etc.

L'enjeu est de soutenir à travers ce programme des maîtres d'ouvrage d'insertion (MOI) issus du secteur associatif. Ils connaissent bien les publics concernés et proposent des logements accompagnés au sein d'opérations immobilières à taille humaine.

En Bretagne, le programme a été déployé sur tout le territoire régional mais nous déplorons l'absence d'un maître d'ouvrage insertion associatif pour la production de logements très sociaux sur le parc privé existant. L'effort de la Fondation a été particulièrement porté sur les projets pour de structures collectives neuves pour le logement des jeunes (Association Aile, Amitiés sociales, Igloo) et en territoires détendus et ruraux (Fondation Massé Trévidy, association Breizh accueil accompagnement).

Certains projets innovants concernant les personnes âgées très modestes ont pu être soutenus à Pont Labbé dans le Finistère et à Québriac en Ille-et-Vilaine.

Le Village du Noé, soutenu par la Fondation, est innovant car outre les douze logements locatifs sociaux adaptés à la perte progressive d'autonomie, l'ensemble comprend également un espace collectif conçu pour accueillir les habitants, en famille, le voisinage et la population de la commune.

Cela favorise un mode de vie basé sur les échanges, les liens sociaux et de proximité fondés sur une véritable dimension intergénérationnelle au cœur de bourg.



Douze logements adaptés (PLAI, PLUS) au cœur de bourg pour des personnes âgées



Yvonne, bénévole de l'agence Bretagne lors de l'officialisation du partenariat avec la Fondation Massé Trévidy

Dans le pays Bigouden, au centre-ville de Pont l'Abbé, le Logis Breton (Bailleur social) et la Fondation Massé Trévidy conduisent une offre originale et novatrice en direction de personnes modestes âgées avec ou sans activité professionnelle, encore autonomes, vivant de manière isolée ou dans des conditions d'habitat précaires.

Ce projet de résidence senior à vocation sociale de Kérentrée, de 16 logements PLAI, en résidence sociale, permet de répondre aux besoins des plus modestes, d'améliorer la prise en charge sociale, médico-sociale et de ramener des ménages vers « la centralité » et ainsi de lutter contre la vacance et l'abandon des centres villes et centres bourgs, phénomène important en Bretagne. Le projet sera livré en 2018.



La résidence jeune de Loudéac de l'igloo soutenue par la Fondation

6.4 LA PROMOTION DES HABITANTS

Si la Fondation affirme que le logement est essentiel pour la vie des familles, elle estime aussi que le vivre ensemble et l'épanouissement personnel sont tout aussi importants. Les démarches soutenues sont aussi variées que les situations sociales et humaines dans lesquelles elles prennent place. Il peut s'agir d'actions sociales, culturelles, d'éducation, intergénérationnelles, de formation...

En 2013, ces actions étaient peu développées par la Fondation Abbé Pierre en Bretagne. On ne parlait pas encore de quartier « en difficulté » dans la région. Aujourd'hui, les questions de la mixité sociale, de l'aggravation des précarités et du « vivre ensemble » trouvent un écho particulier sur notre territoire. Nous sentons poindre, comme ailleurs, une inquiétude et des envies d'aider les habitants, de leur faire confiance, de faire ensemble pour le bien de tous.

L'agence Bretagne a donc voulu mettre en œuvre un véritable programme territorial pour :

- Soutenir des actions auprès des habitants des quartiers ;
- Soutenir des actions culturelles, artistiques, citoyennes auprès des personnes en situation de grande exclusion, hébergées par des associations partenaires ;
- Sensibiliser la société civile, le grand public pour amener un changement de regard sur les publics de la grande précarité en associant directement aux projets les personnes en situation de grande exclusion ou de mal-logement.

Parmi les réalisations de la Fondation Abbé Pierre en Bretagne, beaucoup sont notoires et ont pu produire des effets certains pour les bénéficiaires.

UNE STATUE RÉALISÉE À RENNES « PAR ET POUR » LES COPAINS DE LA RUE

Les SDF « routards » sont souvent peu entendus. Mais quand ils sont soutenus par un collectif (6 rue de l'hôtel de Dieu), des associations de quartiers et une municipalité, leurs expressions peuvent prendre les formes les plus variées.

À l'heure du tout numérique, vouloir se lancer dans la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public était un pari fou. Les freins furent nombreux : recherche de financements, choix de l'œuvre, autorisation des architectes des bâtiments de France, usinage et travaux de soudures, transport de l'œuvre.

Quelles que soient les difficultés, une volonté collective bien accompagnée déplace des montagnes... Ce fut le cas à Rennes. Quel plaisir pour la Fondation de voir la fierté sur les visages des plus modestes devant « leur œuvre ».



Les micro-projets « Rêves d'habitants » permettent quant à eux de soutenir un collectif qui a envie de faire, de sortir du quartier, de monter quelque chose dans une dimension collective. Sans passer par le secteur associatif, les habitants peuvent venir vers la Fondation pour initier des projets.

Ils ne manquent pas : repas partagé interculturel dans le quartier de Maurepas à Rennes, locataires de logements sociaux en déplacement vers des îles bre-

tonnes, séjour découverte à la nature pour penser la parentalité, exposition photos pour changer le regard sur les gens du voyage dans les Côtes d'Armor, réalisation de jardin partagé et de moments festifs entre jeunes et habitants de quartiers, etc.

Au final, on retient la partage, la confiance, l'ouverture aux autres et la fierté d'avoir mené un projet.

Le regard du bénévole : Christian

« **Je suis bénévole à Rennes sur la promotion des habitants depuis plus d'un an.** C'est très varié, ce n'est jamais pareil. Ma mission est de prospecter les projets et les associations en Ille-et-Vilaine et plus généralement en Bretagne qui pourraient bénéficier d'un coup de pouce de la Fondation.

Je suis en lien avec d'autres bénévoles de l'agence sur les territoires, le directeur de l'agence et Malika CHAFI, la responsable du programme promotion des habitants.

Beaucoup de choses sont faites en Bretagne sur la promotion des habitants, notre territoire est très solidaire. On sait déjà qu'en Bretagne, la Fondation Abbé Pierre travaille sur l'habitat dégradé et la précarité énergétique mais ces actions « avec et pour les habitants » prennent aussi beaucoup d'ampleur ici.

Concrètement, je prends contact avec les collectifs d'habitants, les associations et je participe avec les collègues de la Fondation au projet de soutien aux actions. Je suis partie prenante. J'assiste aux comités de pilotage, aux réunions et je vais voir les réalisations finales et les spectacles. C'est une mission de proximité, un vrai travail de fourmi qui me plaît.

J'ai découvert des choses, les habitants proposent des initiatives foisonnantes mais ça ne fait pas la une des grands médias : « on parle des arbres qui tombent mais jamais de la forêt qui pousse ». C'est dommage.

Je me suis rendu compte, notamment durant les spectacles que les personnes fragiles et en difficulté au début du projet sont transformées par le travail collectif... les personnes ont changé. Elles ont osé monter sur scène. Ça me surprend toujours !

Les actions que nous soutenons ne sont pas toujours spectaculaires mais ça permet de créer du lien social, de redonner de la dignité. Pour certains ménages, c'est une des rares fois qu'ils sortent des quartiers.

Il ne faut pas avoir une image négative des personnes dans les quartiers, il ne faut pas les voir sans ressources. Les personnes sont surprenantes et parfois un tout petit rien peut changer le regard et donner de l'espoir ».



Conclusion

Le plan d'action 2012-2016 de la Fondation Abbé Pierre en Bretagne a pu être mené à bien avec vous, élus, techniciens, bénévoles du secteur du logement, de l'hébergement, de l'énergie, du caritatif.

Nous aurions voulu passer en revue toutes les actions mises en œuvre par la Fondation Abbé Pierre en Bretagne mais cela n'aurait pas été possible au regard du format de notre document.

Toutefois, nous avons fait le choix de montrer celles qui nous paraissaient innovantes, durables, transposables sur d'autres territoires, portées par des collectivités, des opérateurs et des associations qui luttent quotidiennement à nos côtés.

Certaines actions constituent des réponses spécifiques pour des nouveaux publics en difficulté qui ont vu le jour très récemment. Nous avons tenté pour certaines d'entre elles d'en mesurer l'impact sur le terrain.

Il était également important pour nous que l'équipe bénévole de l'agence Bretagne puisse témoigner concrètement de son action, de sa vision du mal-logement à travers son ralliement à notre cause. On ne les remerciera jamais assez pour leur engagement.

Merci également aux mal-logés pour leurs témoignages, toujours dignes alors que leurs conditions de vie restent parfois difficiles. Les entendre, c'est aussi être convaincu qu'il faut faire plus, plus vite... pour combattre le mal-logement.

Un nouveau plan d'action de la Fondation Abbé Pierre (2017-2021) est à venir, il se construira avec vous tous et notamment avec les intercommunalités qui voient leur périmètre et leur champ de compétence s'accroître au fil des effets de la décentralisation.

Alors on attend quoi !

STÉPHANE MARTIN
Directeur régional Fondation Abbé Pierre

Associations soutenues en Bretagne par la Fondation Abbé Pierre depuis 2012

ORGANISME	Titre du projet	Départements d'intervention
ABIEG	Animation et sensibilisation - économie d'énergie, salubrité et sécurité dans le logement	22
ACAP	Equiperment des parties collectives de la Pension de Famille de GUINGAMP	22
ACCUEILLIR ET PARTAGER	Réalisation d'un film de témoignages de personnes ayant vécu à la rue, intitulé "Le sac, ma maison"	35
ADALEA	Projet de réhabilitation du pole accueil écoute et veille sociale	22
ADIL 22	Accompagnement des locataires victimes de logements indignes et indécents et/ou en situation d'expulsion	22
AFEV	Lutte contre les inégalités dans les quartiers populaires - Kaps - Participation des habitants	Rennes et Brest
AGEHB	Pension de famille Ti Laouen Lesneven Accueil de jour et Boutique de solidarité Le Phare Pension de famille Anatole France	29
AIS 35	« Rencontres pour un toit »	35
AIVS Alma	Dispositif pour le logement de jeunes en situation de précarité à Brest	29
ALE Saint Brieuc	Lutte contre la précarité énergétique sur le Pays de St Brieuc	22
ALECOB	Lutte contre la précarité énergétique en Centre Ouest Bretagne	29
ALFADI	Ameublement résidence sociale Louise Rodin	35
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN AUX ADULTES EN DIFFICULTÉ (ASAD)	Action collective : favoriser l'implication des usagers au sein de l'association / Dynamisation d'un groupe participatif pour continuer l'accès vers le logement / Action collective : favoriser l'implication des usagers au sein de l'association	29
ASSOCIATION ÇA DÉPOTE	Les sorties "Sentier vous bien" passerelle sport/santé 2015/2016	29
ASSOCIATION NATIONALE LE REFUGE	Création d'une antenne du Refuge sur Rennes	35
ASSOCIATION SAINT BENOIT LABRE	Humanisation et accompagnement nocturne de personnes sans domicile Soutien au diagnostic «Grands exclus» de l'accueil de nuit de Rennes Équipement de la Maison-Relais Daniel Ravier	35
ATELIER COOPÉRATIF ET CITOYEN	Un local atelier pour insertion de personnes isolées fragilisées	56
BUREAU INFORMATION JEUNESSE 56	Action Logement pour les détenus du centre pénitentiaire Lorient-Plœmeur	56

BREIZ ACCUEIL ACCOMPAGNANT (B2A)	Résidence accueil Pontivy	22
ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS	Soutien à un élan citoyen d'entraide par une entrée chantier logement	56
CCAS Blosne	Rêves d'habitants : vacances collectives avec accueil paysan	35
CCAS Brest	Rêves d'habitants : Carnet de Voyage	29
CCAS Pontivy	Solution intercommunale pour les personnes déboutées du Droit d'Asile	56
CCAS QUEBRIAC	PLAI LTS - Village du Courtil Noé - Québriac	35
CENT POUR UN TOIT	Accueil des personnes et familles sans logements	29
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE (CEMEA)	- Changer le regard sur les jeunes femmes en errance - Exposition / animation à Quimper	29
CITÉ ET MÉDIATION (CIME)	Service de médiation : accompagnement à la résolution des conflits de voisinage Prévention de la dégradation des copropriétés / Médiation	35
CLCV 29	Accompagnement des locataires en situation de logements non décents et insalubres	29
CLCV 35	Accompagnement de locataires de logements non décents Les CLCV Bretagne bougent ta copro (prévenir la copropriété dégradée)	35
CLLAJ	Service de location à la semaine pour les jeunes en alternance et stagiaires	22
COB FORMATION	Ingénierie de projet pour mobilisation du parc privé dégradé en centre Bretagne	29
COMPAGNONS BÂTISSEURS BRETAGNE	Chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée habitat indigne Auto-Réhabilitation accompagnée et sortie d'habitat indigne	Bretagne
CRIJ	Action innovante de création de point d'information jeunesse en milieu carcéral	35
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES D'ILLE-ET-VILAINE	Rêves d'habitants : Université des familles, la parentalité Soirée conviviale et familiale en milieu rural : une séance cinéma en plein air Université des Familles en Bretagne Développement de l'accès au droit et de la thématique copropriété	35
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES DU MORBIHAN	Lutte contre l'habitat indigne - Accompagnement des locataires	56
CULTURE DU CŒUR	Le Guerriers des Kilomètres	35
DANSE A TOUS LES ÉTAGES	Rendre accessible un milieu artistique et culturel, réaliser un travail artistique de qualité et permettre le chemin vers l'insertion sociale	29

ENER'GENCE	Action précarité énergétique de l'association dans le pays de Brest	29
ENTRAIDE ET AMITIÉS	Mise aux normes, rénovation et agrandissement accueil de jour à Brest	29
FESTIVAL DE CINÉMA DE DOUARNENEZ	Participation au festival Douarnenez	29
FJT AMITIÉS SOCIALES	PLAI - Résidence l'Hermine - rue de Châteaugiron – Nouvoitou (résidence sociale jeunes actifs)	35
FJT Le Marronnier	Rêves d'habitants : Fête de jardin partagé et aménagement du jardin	22
FJT Saint Joseph de Préville	Rêves d'habitants : Wesh ma gueule : portraits de jeunesse	35
FNARS	Animations accès aux droits liés au logement en rural	35
FONDATION MASSE TREVIDY	Résidence sociale jeune 2 rue Lafayette lotis de Prat Ar Roz - Quimper Résidence Sociale senior Pont Labbé (PLAI - Rue de Kerentree)	29
ITINÉRANCE	Rêves d'habitants : Reportage photo : paroles de voyageurs	22
LA CARAVANE COMPAGNIE	Spectacle documentaire sur les jeunes en errance	35
LA CIMADE	Permanence d'accès aux droits pour les personnes étrangères en situation de précarité administrative Action régionale co-construite sur l'hébergement et l'accès aux droits des publics migrants et étrangers	Bretagne
L'IGLOO	RSJ rue Anatole Le Braz 226000 Loudéac	22
MAISON D'ACCEUIL DE REDON (FJT) (MAPAR)	Habitants et jeunes en scène	35
MAISON DE L'ARGOAT	Garde meuble social	22
MAISON EN VILLE	Développer le logement intergénérationnel et solidaire en Ille-et-Vilaine	35
MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Sensibilisation, animation, formation liées au logement	35
MO COMPAGNIE	« Présences »	35
PENTHIÈVRE ACTIONS	Accompagner le public dans une démarche participative vers l'accès ou le maintien dans le logement	22
Quartier de Maurepas - CSF 35	Rêves d'habitants : Mixer vos couleurs et vos saveurs	35
Quartier rennais en difficulté	Rêves d'habitants : Apparth itinérance estivale	35

RELAIS HABITAT 22	Les Trophées de l'habitat (2 ^e édition) Journée d'information et d'échanges "Comment construire et rénover ?" Un enjeu pour les Côtes d'Armor Trophées de l'habitat (3 ^e édition)	22
SAUVEGARDE 56	Pension de famille à Plœmeur	56
SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE (SEA) 35	Réhabilitation de l'immeuble Pôle insertion SEA 35 "La Barbotière" Projet Puzzle Dispositif COORUS (Coordination de l'urgence sociale) L'Apparté, dispositif hébergement urgence en diffus (DHUD)	35
SOLIHA AIS Bretagne Pays de la Loire	Développement de l'offre de logements privés à loyers maîtrisés à destination des ménages modestes	22
	Développement de l'offre de logements privés à loyers maîtrisés pour ménages modestes et public DALO	35+29+22
SOLIHA BLI BRETAGNE - BÂTISSEUR DE LOGEMENT D'INSERTION	RENO ENERGIE - LTS - SAINT MARCEL (56140)	56
SOLIDARITÉ PAYSANS 35	Accompagner les agriculteurs et le public rural en difficulté sur lutte HI et précarité énergétique	35
THÉÂTRE DE L'ARPEUTEUR	Action culturelle	35
THÉÂTRE DU GRAIN	Traversité ("Ressorts")	29
UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU FINISTÈRE	Résidence Accueil MADEN	29
UN TOIT UN DROIT	Chauffage pour l'ancienne maison de retraite la Poterie	35
UNION DÉPARTEMENTALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES DU FINISTÈRE	Diagnostic et développement pour l'amélioration des conditions d'habitat des populations âgées et handicapées défavorisées accompagnées à domicile sur le Finistère	29

Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ARS	Agence régionale de santé
BIJ	Bureaux Information Jeunesse
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLCV	Confédération du Logement et du Cadre de Vie
COORUS	Coordination de l'Urgence Sociale
CRIJ	Centres régionaux Information Jeunesse
FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PDALHPD	Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDLHI	Pôle Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne
PIG	Programme d'intérêt général
PIJ	Point info jeunesse
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Programme local de l'habitat
PLUS	Prêt locatif à usage social
POLI	Propriétaires occupants en logement indigne
RUC	Revenu par unité de consommation
SIAO	Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
SLIME	Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VMC	Ventilation mécanique contrôlée

Remerciements

L'agence Bretagne remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage et plus particulièrement les opérateurs sociotechniques du secteur de l'habitat indigne, les associations de défenses des locataires et d'habitants, les adhérents de la FNARS Bretagne, les agences locales de l'énergie, les ADIL, les acteurs de la santé, les travailleurs sociaux, les collectivités locales, etc.

Merci également aux diverses associations caritatives et « donneurs d'alertes » qui nous ont permis d'enrichir cet ouvrage avec la parole des mal-logés.

Nos remerciements vont aussi à nos collègues de la Fondation Abbé Pierre, la Direction de l'Animation Territoriale, des Missions Sociales et la Direction des Etudes pour leur relecture attentive et leur expertise.

Enfin, un grand merci à l'ensemble des bénévoles de l'Agence qui nous ont toujours prêté main forte pour servir notre action dans la lutte contre le mal logement.

« Ne lâchons rien ! »



Être humain !



DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75 019 PARIS

Téléphone 01 55 56 37 00

Télécopie 01 55 56 37 01

AGENCE RÉGIONALE BRETAGNE

11, boulevard Beaumont 35000 RENNES

Téléphone 02 99 65 46 73

Télécopie 02 99 65 34 26

MDELANOEBLAISE@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr